

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République de Guinée	
TITRE DU PROJET : Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU-Habitat, PNUD, ACORD	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire - Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation - Ministère de l'Agriculture et l'élevage - Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté - Ministère des Mines et de la Géologie - Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts - Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes - Ministère de l'Action Sociale et de l'Enfance - Ministère des Droits et de l'Autonomisation des Femmes - Ministère de la Justice - Agence Nationale de l'Aquaculture - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme - les organisations de la société civile, les organisations paysannes et les ONG nationales (Créativité et Développement, Actions Mines). 	
Durée du projet en mois¹ : 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Conakry et les préfectures de Dubréka, Coyah, Boffa et Forécariah	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ²	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

- Initiative de promotion des jeunes³
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONU-Habitat: 1 000 000 USD

PNUD : 600 000 USD

ACORD : 500 000 USD

Total PBF : 2 100 000 USD

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

ONU-Habitat : 700 000 USD

PNUD : 420 000 USD

ACORD : 350 000 USD

Total PBF : 1 470 000 USD

PBF 2^{ème} tranche* (_ 30%) :

ONU-Habitat : 300 000 USD

PNUD : 180 000 USD

ACORD : 150 000 USD

Total PBF : 630 000 USD

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Le projet répond aux risques croissants de violences liées à l'usage des terres et des ressources naturelles dans la région de Basse Guinée.

Le projet vise à renforcer le dialogue multi-acteurs et la cohésion sociale, et à mettre en place des mécanismes pragmatiques graduels pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée pour les ménages vulnérables et à risque de violence en vue de prévenir les conflits liés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrière en milieu rural et périurbain et aux démolitions des biens à usage d'habitation et commercial sur les emprises publiques en milieu urbain dans les zones de la Basse Guinée. Plus spécifiquement, le projet mènera des actions de plaidoyer et de révision des textes pour une réforme foncière légale, progressive et adaptée, de vulgarisation des textes juridiques et des actions de formation et de mise en œuvre pilote d'outils de sécurisation d'occupation résidentielle et foncière ; de sensibilisation des communautés locales, des agents de l'administration, du secteur privé sur leurs droits et obligations; l'accompagnement dans la mise en place de mécanismes de recours pour les ménages éligibles sujets aux opérations de démolition d'infrastructures ainsi que la prévention et le monitoring des violations des droits de l'homme liés à l'exploitation minière.

Une attention particulière sera accordée aux communautés vulnérables (femmes, peuples autochtones et jeunes notamment) pour promouvoir une véritable cohésion sociale, mais aussi réduire les motivations au départ des jeunes, ne disposant plus de terres cultivables (immigration et exode rural) et promouvoir l'adaptation au changement climatique. L'appui développera des initiatives de génération de revenus pour les femmes en milieu rural et périurbain qui sont tout particulièrement affectées par la compromission des périmètres maraichers due à l'urbanisation sauvage et l'ouverture non maîtrisée des carrières d'extraction de minerais et des agrégats de construction.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) : La conception du projet s'est faite de manière participative et inclusive en tenant compte des mesures barrières. Le consortium a utilisé les modalités de communication virtuelle (E-mail, Skype, téléphone) pour échanger avec les ministères clés notamment le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire qui assure le lead sur toutes les questions

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

relatives à la gouvernance foncière en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture. La concertation s'est faite également avec le Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté qui est chargé de la mise en œuvre de la stratégie Nationale de Prévention des Conflits et de Renforcement de la citoyenneté ; avec les Ministères : des Mines et de la Géologie ; de l'Environnement, des Eaux et Forêts ; de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ; de l'Action Sociale et de l'Enfance ; et des Droits et de l'Autonomisation des Femmes à travers leurs directions techniques et celles spécialisées en genre et équité. L'élaboration du projet s'appuie également sur les échanges avec le secrétariat technique du PBF en Guinée. Par ailleurs une séance de partage et d'échange sur le document semi-final a été organisée au Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire le 30 juillet 2021 sous le lead dudit Ministère et regroupant les représentants des ministères de l'environnement, des mines, de la jeunesse, etc.

En outre, les organisations de la société civile, les organisations paysannes et les ONG nationales (Créativité et Développement, Actions Mines) ont également apporté une contribution significative au développement du projet notamment dans le cadre de l'analyse des conflits fonciers et de la formulation des interventions à travers des consultations et séances d'échanges que nous avons eues avec elles.

Par ailleurs, le choix des partenaires de mise en œuvre du projet s'est fait sur la base de leur expertise en matière de gouvernance foncière, de protection de l'environnement et de consolidation de la paix, leur ancrage au niveau institutionnel et communautaire et leur implication dans le processus de la réforme foncière en cours. De même pour une synergie d'action et une implication plus active des entreprises minières des séances de travail seront organisées avec les responsables des relations communautaires avec l'appui du ministère des mines et la chambre des mines.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : GM2 _____

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **677640,94 \$ (32,27%)**

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ : Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des associations féminines pour assurer le monitoring, la prévention, la résolution des conflits fonciers, la cohabitation pacifique et la sécurisation foncière. Les femmes seront impliquées dans la recherche des solutions aux problèmes et besoins spécifiques qui les affectent en tant que femmes et jeunes filles. Le projet contribuera ainsi de manière concrète à la promotion du droit des femmes et des jeunes filles d'accéder à la terre dans les mêmes conditions que les hommes notamment en matière de succession et de transactions foncières. En outre, des hommes seront amenés à prendre part eux-mêmes à la déconstruction des masculinités négatives et des normes sociales inégalitaires. Ils deviendront alors facilitateurs de la participation active des femmes, d'un meilleur accès à l'information et d'une meilleure gestion des ressources. L'intégration du genre sera garantie non seulement dans les activités du projet, mais aussi dans les processus de recrutement du personnel, de sélection des partenaires, dans le suivi des indicateurs de performance et dans l'élaboration du budget.

Degré de risque du projet⁶ : 1

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : Prévention/gestion des conflits (2.3).

Développer et/ou renforcer les capacités nationales pour promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits

Le cas échéant, le résultat du PNUAD (UNDAF) auquel le projet contribue : PNUAD 2018-2022 - Axe 1 : Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ; Axe 2 : Amélioration de la sécurité alimentaire et gestion durable du capital naturel

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : **ODD 1** (Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats) ; **ODD 5** (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles) ; **ODD 11** (Renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains) ; **ODD 12** (Établir des modes de consommation et de production durables : 12.2 parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles) ; **ODD 13** (13.1 Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ; 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide) ; **ODD 15** (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) ; **ODD 16** (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) ;

Type de demande : Guinée

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en **MODE RÉVISION**. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant*

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	<i>clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁸ ONU-Habitat <i>Nom : Omar SYLLA</i> <i>Titre : Directeur a.i. du Bureau Régional pour l'...</i> Signature :  Date et visa : 28 September 2021</p> 	<p>Représentant du gouvernement national <i>Nom : Mohamed Maama CAMARA</i> <i>Titre : Secrétaire Général du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire</i> Signature :  Date et visa : 30/09/2021</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) <i>Nom : Luc Joel GREGOIRE</i> <i>Titre : Représentant Résident</i> Signature :  Date et visa : </p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>Nom : Oscar Fernandez-Taranco</i> <i>Titre : Sous-Secrétaire Général pour l'Appui à la Consolidation de la Paix</i> Signature :  Date et visa : 11/10/2021</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ ACORD Guinée <i>Nom : Macky BAH</i> <i>Titre : Directeur Pays</i> Signature :  Date et visa : 22/09/21</p> 	
<p>Coordonnateur résident du SNU <i>Nom : Dr Vincent MARTIN</i> <i>Titre : Coordonnateur Résident</i> Signature :  Date et visa :</p> 	

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse du conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet.

La Guinée a une superficie de 245 857 km² avec une population de 11 883 516 habitants. Elle est composée de quatre régions naturelles : la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Caractérisée par un fort taux de croissance (2,8%), sa démographie est en majorité constituée de femmes (52%), avec 32,5% de cette population âgée de 15 à 34 ans dont 55% de jeunes filles.



La zone d'intervention du projet est la Basse Guinée et couvre la région de Conakry et les préfectures de Dubréka, Coyah, Boffa et Forécariah avec une population estimée à 3 064 268 habitants. La population est principalement constituée d'autochtones Baga et Soussou. Elle est aujourd'hui cosmopolite à la suite d'une immigration et de l'installation des populations venues d'autres localités du pays (Peulh, Diakhanké, Malinké, Guerzé, Kissi, Loma etc.) ainsi que des pays voisins.

Source carte : Accord Guinée

La Basse Guinée regorge d'importantes ressources naturelles. Arrosée par d'importantes précipitations, pouvant dépasser 4 000 millimètres de pluie par an, elle dispose d'un potentiel des terres agricoles de 1,3 million d'hectares (APIP Guinée) ; son littoral comprend une zone marécageuse riche de ressources végétales et animales, et un sous-sol de minerais principalement de bauxite. Ces différentes potentialités font d'elle une zone d'intenses activités halieutiques, forestières, minières et agricoles (cultures vivrières et cultures commerciales de bananes et ananas) qui certes sont bénéfiques mais souvent affectent négativement l'environnement et les moyens de subsistance des communautés locales et conduisent à différents niveaux de tension et de conflit.

Au plan environnemental, la dégradation continue des ressources naturelles et de l'écosystème en Basse Guinée résulte en plus des perturbations climatiques, des activités anthropiques (menées par les exploitants forestiers, les sociétés minières, les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants de bois, de carrières de sable et de granit, les producteurs de briques et de charbon). Elle affecte les communautés locales et se traduit par une perte notable de la biodiversité et des terres de cultures ; la destruction des têtes de source d'eau et des forêts galeries ; l'envasement et la pollution des cours d'eau ; la difficulté d'accès à des terres fertiles pour l'agriculture, notamment pour les femmes, très actives dans l'agriculture de manière générale (80% de la production vivrière est assurée par les femmes) et les jeunes filles.

La dégradation environnementale ne fait que s'accroître depuis 2017 avec l'arrivée massive de plus d'une dizaine de compagnies minières telles que Bel Air Mining (Alufer), CHALCO etc., et d'investisseurs qui ont acquis des terres, en particulier des centaines d'hectares de terres familiales ou communautaires dans les préfectures de Coyah, Dubréka, Forécariah, Boffa ainsi qu'à Conakry ; ceci à cause principalement du faible accompagnement des communautés autochtones par l'État et les organisations de la société civile en matière d'information sur le

foncier et sa valeur. Ces exploitations à caractère industriel se font sur la base des contrats miniers signés avec l'Etat Guinéen conformément au code minier qui fait de l'emploi de la main d'œuvre locale (emploi non qualifié) une obligation pour les sociétés minières/carrières (article 160 du code minier) qui malheureusement n'est pas toujours respecté.

Ces facteurs, accentués par le changement climatique, sont favorisés et/ou accélérés par l'insuffisance de mécanismes de protection et de contrôle des ressources naturelles (forêts, eau, terre, air), l'absence de restauration des sites exploités prévue dans les Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES), et le manque de suivi de la mise en œuvre desdits plans. On constate aussi le non-respect des droits et libertés garantis par des instruments internationaux, particulièrement : le droit à l'information, à la participation, à l'eau, à la santé, à un environnement sain et à l'accès aux voies de recours efficaces pour les populations et les aires affectées, ce qui constitue également des facteurs aggravants.

Selon l'étude de vulnérabilité 2020 réalisée par le PNUD en Guinée, la tendance à l'augmentation de la température observée depuis les années 1980, se poursuivrait. Elle sera plus importante au niveau des régions continentales que côtières et plus marquée durant la saison sèche que pluvieuse. De même, la diminution des précipitations, observée durant les dernières décennies, se poursuivrait au niveau de la zone côtière guinéenne.¹¹

Dans une perspective de changement climatique, la démographie galopante de la zone côtière serait de nature à exacerber le potentiel de fragilisation de l'ensemble des risques non climatiques (agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, les activités minières, la saliculture) Les résultats de la même étude ont montré qu'environ 35% des côtes guinéennes sont très vulnérables avec un indice 4 ; 33 % sont vulnérables avec un indice 3 et 20% sont d'une vulnérabilité moyenne avec un indice 2. Le projet veillera donc à renforcer la résilience des communautés côtières face aux impacts négatifs du changement climatique à travers des actions de sensibilisation et la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) plus résilientes.

Sur le plan socio-économique, avec la dégradation de l'environnement, la perte de leur foncier, de parcours pastoraux et des espaces cultivables dues aux activités minières et d'exploitation des carrières de sable et de granit par de petites, moyennes et grandes entreprises privées, les ménages dans les préfectures de Boffa, Forécariah, Coyah et de Dubréka voient leurs capacités à satisfaire leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se soigner, se loger, assurer l'éducation des enfants, etc.) amenuisées. Par conséquent, l'immigration clandestine des jeunes

¹¹ Concernant la zone côtière guinéenne, les augmentations de températures attendues sont résumées dans le tableau suivant :

Augmentations attendues des températures en zones côtières guinéennes		
Horizon temporel	Scénario RCP4.5	Scénario RCP8.5
2030	0,9°C	1°C
2050	1,3°C	1,8°C
2090	1,8°C	3,5°C

De même, la diminution des précipitations, observée durant les dernières décennies, se poursuivrait au niveau de la zone côtière guinéenne comme suit :

- **Scénario RCP 4.5**: Une diminution des précipitations de quelques pourcents (quelques dizaines de mm/an) plus marquée durant le début de la saison des pluies d'ici 2030 qui s'inverserait aux échéances 2050 et 2090 à raison de quelques dizaines de mm/an ;
- **Scénario RCP 8.5** : Une diminution des précipitations de quelques pourcents (quelques dizaines de mm/an) plus marquée durant le début de la saison des pluies d'ici 2030 qui s'amenuiserait à l'échéance 2050 pour s'accroître de nouveau à l'horizon 2100.

et l'exode rural se sont accentués. Aussi les femmes pratiquant le maraîchage comme activité principale sont les plus exposées aux impacts des exploitations minières et des carrières. Ces dernières entraînent en effet une perturbation du régime des cours d'eau voire leur assèchement total, des pollutions hydriques et atmosphériques affectant ainsi le rendement des cultures, principale source de revenus, et par conséquent augmentent la vulnérabilité des femmes maraichères. Le phénomène d'exode rural et d'urbanisation accélérée et non maîtrisée lié à la paupérisation s'intensifie également, accompagné d'occupations spontanées en milieu urbain générant de nouvelles tensions.

L'ensemble des impacts environnementaux et socio-économiques décrits ci-dessus entraînent une accentuation de sentiment d'injustice et des frustrations des couches plus vulnérables et favorise les tensions entre les communautés riveraines et les entreprises minières, l'Etat et les communautés. Les conflits sont également récurrents entre les propriétaires terriens et les exploitants des carrières dans les préfectures de Coyah, Forécariah et Dubréka. Par ailleurs, les femmes dans ces différentes localités subissent les pertes des moyens de subsistances (pertes de terres, déplacement des activités maraichères vers des sites dégradés). Exemple : cas des femmes maraichères de khoudindé dans Boffa.

Cette situation est exacerbée par l'octroi par le Ministère des Mines et de la Géologie, aux miniers et aux exploitants des carrières de sable et de granit, de permis d'exploitation sur une bonne partie des terres agricoles. L'administration foncière accorde parfois des titres fonciers à des concessionnaires avec pour conséquence le déguerpissement des agriculteurs et éleveurs vulnérables. Des familles entières se retrouvent ainsi de fait sans terre, et de fait naissent des tensions sociales entre particuliers ou entre communautés, notamment entre les riches propriétaires terriens, les concessionnaires et les paysans pauvres qui se retrouvent dépossédés.

On note donc différents types des conflits qui affectent l'économie et la population locale de la région.

(i) Les conflits liés à l'exploitation des ressources minières et des carrières

Dans les localités ciblées, la dégradation de l'environnement, les atteintes aux édifices et moyens de subsistance des communautés riveraines par les compagnies concessionnaires sans juste compensation, indemnisation et relocalisation se soldent par des conflits sporadiques entraînant des conséquences matérielles, financières et humaines graves tant pour les sociétés extractives que pour les communautés. Dans ces localités les familles vivant à proximité des carrières de granit se révoltent régulièrement contre les privés qui exploitent les carrières. Elles se plaignent des nuisances provoquées par l'explosion intempestive de la dynamite. A Boffa et Dubréka (et aussi Boké) – mai et juin 2019 et 2020, les récentes manifestations des communautés hôtes contre les pollutions atmosphérique et hydrique, la diminution drastique des terres cultivables, les inégalités d'accès à l'emploi, ont été violemment réprimées par les services de l'Etat et ont généré le blocage des routes nationales et des accès ferroviaires et une suspension du transport des retombées extractives, ce sans cadre de dialogue possible avec l'Etat et les concessionnaires.

(ii) Les conflits fonciers liés à l'occupation des terres agricoles par l'urbanisation incontrôlée

En 2009, au niveau de Conakry et des préfectures de Coyah, Dubréka, Boffa et Forécariah, les surfaces agricoles occupaient environ 30% des terres, en 2019 l'analyse de la couverture des

terres indiquait que les terres agricoles sont à 25,4%, ceci est attribué aux changements d'usage de certaines terres agricoles en espaces bâtis et à la conversion des sites de mangroves pour l'exploitation agricole, qui est un autre facteur de vulnérabilité pour la préservation des ressources naturelles notamment la biodiversité et certains services écosystémiques et des sources de revenus pour les travailleurs de la terre (Analyse Landsat 8, ONU-Habitat). La diminution des terres cultivables favorise l'exode rural et contribue à accélérer la croissance urbaine qui advient déjà par ailleurs en grande partie dans un cadre non ou peu planifié. Les populations rurales s'installent notamment dans des quartiers spontanés, des zones non constructibles ou sur les emprises publiques.

L'urbanisation dans la zone du projet se traduit aussi par des formes de mitage ayant pour conséquence une diminution des surfaces dédiées à l'agriculture et à l'élevage. Ce phénomène est lié pour partie au développement de lotissements par les services de l'Etat en marge des cadres normatifs appropriés. Cette urbanisation se fait en l'absence de mécanismes d'information, de régulation et de compensation juste et équitable en faveur des travailleurs de la terre, qui perdent ainsi leur accès au foncier et à leurs moyens de subsistance. Le défaut de mise en place des commissions foncières instituées par le code foncier et domanial et le faible niveau de prise en compte des spécificités du foncier agricole sont des facteurs qui favorisent l'urbanisation des terres agricoles. A Kobaya, Dubréka et Coyah, de récents soulèvements (2021) des maraichères ont eu lieu pour protester contre le délitement de leurs moyens de subsistance.

Dans la zone du projet, il est à noter l'importance des conflits des limites de parcelles ou entre communes, de spoliation, de vente illicite des terres, de doubles cessions, de remise en cause des transactions par les communautés autochtones, des conflits autour des concessions minières, des forêts classées et des aires protégées.

On relève aussi des conflits entre agriculteurs et éleveurs liés entre autres, à l'arrivée massive des éleveurs du Fouta Djallon vers les côtes atlantiques, à la recherche de pâturages, à la divagation des animaux entraînant la destruction des champs pendant les périodes d'intenses activités agricoles, au non-respect des couloirs de transhumance, à la méconnaissance des textes juridiques et réglementaires (code de l'élevage, code foncier, code de l'environnement...), et la violation du pacte d'alliance interethnique, etc. A cela s'ajoute, les conflits liés à l'annexion des espaces servant de zones de pâture pour le bétail par l'exploitation minière, ainsi que par l'extension des champs et des espaces d'habitation.

(iii) Les conflits domaniaux liés aux opérations de déguerpissement en milieu urbain et semi-rural

L'urbanisation accélérée des villes guinéennes (3,54% en moyenne en 2019)¹² décrite au-dessus est faiblement maîtrisée par les pouvoirs publics, entraînant des envahissements anarchiques illégaux des domaines publics, des zones naturelles ou non constructibles, par les populations majoritairement sans ou à faible revenu qui, légitimement sont à la recherche d'abris et de revenus pour leur subsistance. Tout cela met la pression sur les services de base, déjà en quantité insuffisante, entrave la mobilité, et contribue à la dégradation de

¹² Dans la zone de projet, les villes de Boffa et de Forécariah connaissent des taux de croissance supérieurs à la moyenne nationale avec respectivement 3,91% et 3,86% tandis que ceux de Conakry, Dubréka et Coyah sont moins importants. Cependant, il faut noter que les projections du RGPH 3 indiquent que le nombre d'habitants de chacune de ces localités doublera à l'horizon 2040.

l'environnement et de l'insécurité urbaine. Au niveau du Grand Conakry, on estime que 60% à 80% des emprises réservées à la voirie ainsi que les bas-fonds et les mangroves sont notamment occupées de manière illégale accentuant les risques de catastrophes naturelles. Les nouvelles installations se font en général sans heurt à travers les réseaux communautaires, de quartier, souvent en lien avec les collectivités locales concernées et parfois même la complicité des services centraux.

Le Gouvernement engage périodiquement des opérations de déguerpissement et de récupération de ces emprises publiques et naturelles à des fins d'aménagement ou de préservation de ces espaces. Ces opérations sont par nature complexes et ont peu abouti dans le contexte guinéen notamment en raison d'une faible préparation, programmation et exécution des actions ainsi qu'un manque évident d'information préalable des populations concernées et l'absence en amont d'un mécanisme de dialogue et de recherche de solutions consensuelles pour le déplacement entre les autorités et les populations impactées.

La campagne massive de déguerpissement initiée par le Gouvernement début 2021 dans le Grand Conakry et les villes secondaires a provoqué des conséquences économiques significatives et un fort ressentiment social. Le Rapport d'étude menée du 24 mars au 27 avril 2021 sur les opérations de déguerpissement à Conakry et environs, par le Conseil National de la Société Civile de la Guinée, sur la base d'une interview de 1117 personnes dont 346 femmes, indique, par exemple, que plus de « la moitié des infrastructures démolies étaient affectées à des activités génératrices de revenus (magasins, boutiques, kiosques, conteneurs, restaurants, salons de coiffure) et 21% en maisons souvent mises en location ». En outre 2/3 des personnes touchées ont un âge compris entre 20 et 49 ans et 50% ont moins de 40 ans ; parmi eux des marchands, des ouvriers, des coiffeurs, et des élèves/étudiants et diplômés sans emplois. Ces délocalisations ou déguerpissements, qui ont touché en particulier les jeunes, entraînent des tensions du fait que ces groupes déjà vulnérables à cause de l'impact de la COVID-19 et du manque d'emploi, se retrouvent dans une situation de détresse et de détérioration de leurs moyens de subsistance. Tout cela est de nature à accroître les tensions en milieu urbain dans un contexte où les prix des loyers ont immédiatement augmenté et la paupérisation s'est aggravée et traduite par une recrudescence de l'insécurité urbaine. Les populations déguerpies se sont pour partie déplacées à proximité ou un autre quartier ; ceci est encore trop peu documenté. D'importants mécontentements sont enregistrés notamment à Dubréka, les violences sont pour partie apaisées avec la mise en place d'une commission d'aide aux sinistrés des déguerpissements sur initiative des autorités locales, qui doit être encore opérationnalisée. Le Gouvernement, s'il se dit enclin à indemniser les détenteurs de titres en règle¹³, reste ferme et prévient déjà contre toute réoccupation des emprises via des contraventions, un autre vecteur de conflit potentiel.

Point d'analyse sur la situation juridique et institutionnelle et des mécanismes de résolution de conflit

L'analyse du code foncier et domanial par la plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance foncière en 2021, révèle que la gouvernance actuelle du foncier en Guinée se caractérise par l'existence d'un cadre normatif incohérent, inadapté et faiblement mis en œuvre, en raison notamment de l'absence de textes d'application par l'Etat et d'autres facteurs. En effet cette plateforme multi-acteurs regroupe en sein plus de 80 acteurs étatiques et non étatiques, société civile, secteur privé évoluant dans le domaine de la gouvernance foncière. Au regard de ces insuffisances, la plateforme nationale multi-acteurs œuvre dans l'accompagnement de plusieurs initiatives relatives aux réformes foncières en cours,

¹³ Environ 7% des ménages concernés d'après le Rapport d'étude préparé par le Conseil National de la Société Civile de la Guinée

notamment : le travail de plaidoyer du collectif des organisations de la société civile pour l'élaboration d'un référentiel national sur l'indemnisation, la compensation et la réinstallation des personnes impactées par les projets de développement, l'initiative d'élaboration de la loi d'orientation agricole, et la réforme du code foncier et domanial.

La question foncière reste très complexe, sa gestion relevant de deux ordres : traditionnel et juridique. Le droit traditionnel ou coutumier concentre le pouvoir entre les mains de quelques clans et consacre l'inégalité d'accès des jeunes et des femmes à la terre, ainsi que leur faible participation aux instances de gestion du foncier. L'essentiel des terres rurales par exemple sont régies par le droit coutumier. Celui-ci reconnaît les droits d'une famille, d'un lignage ou d'une communauté sur la terre en fonction de son lien historique avec celle-ci. Même si le code foncier et domanial guinéen peut être interprété comme reconnaissant les droits coutumiers, dans la pratique les communautés ou les individus qui occupent une terre au titre du droit coutumier doivent immatriculer leur propriété auprès des bureaux de conservation foncière. Très peu d'agriculteurs ruraux ont suivi ces procédures, en grande partie car elles leur sont inaccessibles. L'inaccessibilité prévaut également en milieu urbain pour la majorité des citadins en raison de procédures complexes et des coûts associés.

Pour la réduction des tensions et conflits, les autorités font recours régulièrement aux séances de sensibilisation des communautés. Il existe également des Cadres de Concertation dans les Localités Minières (CCLM) qui cherchent à faciliter la cohabitation entre les sociétés minières et les communautés locales et promouvoir le dialogue sur les questions foncières et environnementales. Mais, ces cadres fonctionnent à 30% (faible collaboration avec le Conseil communal, la non prise en compte des plans d'action de ces CCLM dans les Plans communaux de Développement, etc) selon le Ministère des Mines et de la Géologie ; ils méritent d'être épaulés pour une mise en œuvre efficace de leurs mandats. Pour ce faire, le projet dynamisera ces mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sur la base des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et des bonnes pratiques en la matière ce en vue du maintien ou de la restauration d'un climat de paix, de sécurité et de cohabitation pacifique dans les localités concernées.

Analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement

Les agriculteurs/trices sont des acteurs importants de la pression sur l'environnement du fait également des pratiques traditionnelles. Les cultures sur brûlis et la non-rotation des cultures appauvrissent la qualité du sol et le couvert végétal entraînant ainsi la baisse des rendements agricoles et l'assèchement des petits cours d'eau¹⁴. Si l'agriculture apparaît souvent antagoniste avec la préservation de l'environnement sur lequel elle ferait peser des contraintes importantes, il est toujours possible de développer une agriculture verte durable préservant l'environnement, ce qui est entre autres un des objectifs du présent projet. Les agriculteurs sont confrontés à une réduction des surfaces cultivables et des ressources hydriques, dus à l'augmentation de la population et au développement des exploitations minières industrielles et des carrières.

Les éleveurs : Cette catégorie d'acteurs se retrouve dans presque toutes les localités de la zone du projet et pratique l'élevage sédentaire autour des bas-fonds et des plaines du littoral dont

¹⁴ Les modes d'exploitation non durables des ressources qui expliquent leur dégradation sont en particulier l'agriculture sur brûlis, le prélèvement incontrôlé des ressources ligneuses, l'exploitation des ressources minières, etc. (Stratégie Nationale due Développement Durable-2019)

les conditions climatiques sont favorables pour le pâturage. Avec la disponibilité des ressources en eaux et la protection efficace des pâturages contre les feux de brousse en saison sèche dans ces zones, on assiste à l'arrivée massive de troupeaux transhumants en provenance du Fouta Djallon. Cette affluence de transhumants entraîne une surexploitation des ligneux fourragers ainsi que des conflits entre les exploitants minières/carrières, les agriculteurs et éleveurs autochtones et les pasteurs transhumants. L'exploitation minière occupe ces zones réservées au parcours du bétail ce qui engendre des impacts négatifs sur les familles d'éleveurs et sur l'activité d'élevage (dégradation de la santé humaine et animale, perte de parcours pastoraux, baisse de la productivité animale, etc.).

Enfin, avec la compétition pour l'accès aux ressources naturelles ayant un caractère stratégique tels que les pâturages de bas-fonds, du littoral et les points d'eau, la présence des transhumants risque à long terme d'engendrer l'introduction d'autres maladies, dans la mesure où les animaux transhumants ne sont pas forcément suivis au plan sanitaire.

Les femmes en milieu rural

Dans la zone du projet, les femmes constituent une part importante dans la vie socio-économique. Leurs activités économiques sont fortement tributaires des impacts du changement climatique, de l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles disponibles, engendrant des frustrations aboutissant à des conflits entre les usagers. La diminution des surfaces des cultures maraichères exploitées affecte les revenus des femmes majoritairement présentes dans les activités de maraichage et génère des tensions entre les exploitants des mines, carrières et les femmes agricultrices, augmentant par conséquent leur vulnérabilité.

Bien que les femmes aient très peu accès à la propriété des ressources naturelles, ce sont elles qui développent l'agriculture. En tant qu'utilisatrices importantes des ressources naturelles, les femmes sont plus affectées par les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, tandis qu'elles contribuent aussi à les résoudre. Parfois amenées à subir des pertes d'accès aux ressources naturelles et donc de revenus, les femmes développent des connaissances et aptitudes qui constituent un potentiel pour faire face aux changements climatiques et gérer durablement les ressources en faveur des économies locales.

Les jeunes

Les jeunes filles et garçons se sentent exclus de la gestion de leurs communautés et des opportunités économiques locales. En général, ils sont plus défavorisés que les autres groupes d'âge avec un espace d'action et de décision limité, notamment du fait des pesanteurs socioculturelles. Les conflits intergénérationnels se manifestent de plus en plus par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés. Parfois manipulés par les partis politiques, les jeunes deviennent aussi partie prenante aux conflits.

Les occupants des emprises publiques en milieu urbain

L'occupation spontanée des emprises publiques, des zones naturelles et non constructibles, génère des conséquences sur l'environnement bâti et non bâti. Par exemple, les occupations obstruant les canaux de drainage des eaux de ruissellement augmentent les risques d'inondations à chaque pluie mettant en dangers les résidents et les infrastructures existantes.

Les chefs coutumiers

Les chefs coutumiers sont généralement investis de pouvoirs de cession des terres dans les zones d'intervention du projet. Leur implication dans la mise en œuvre du projet à travers les partages d'expériences axées sur la gestion du foncier leur permettra de jouer un rôle important dans la résolution des conflits ou des différends entre les citoyens et les entreprises

d'exploitations. Aussi, ils contribueront à l'adhésion des communautés à des initiatives de gestion responsable et durable du foncier.

Les ONG locales et organisations communautaires citoyennes

De nombreuses ONG et organisations communautaires sont actives dans les préfectures et localités ciblées sur les problématiques de développement local, d'accès des jeunes à l'emploi et d'autonomisation des femmes. Ces organisations, disposant de bonnes capacités d'influence et animées par des jeunes leaders et des femmes engagés, seront identifiées par le projet. Relais importants aux niveaux local et communautaire, leur implication favorisera l'appropriation des communautés des bonnes pratiques de prévention des conflits fonciers et de la vulgarisation des technologies vertes au sein et au-delà des localités directement ciblées. Ainsi, le projet puisera dans les atouts qu'offrent ces organisations locales et communautaires qui seront des acteurs véritables dans la réalisation des activités du projet et bénéficieront de renforcement de capacités.

Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat

Les collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat jouent un important rôle d'équilibre sociopolitique dans ces zones ciblées et assurent fréquemment, avec les autorités traditionnelles et religieuses, des fonctions de médiation et de gestion de conflits. En outre les services déconcentrés sont en mesure d'apporter des conseils et expertises aux autres acteurs sur les technologies vertes pouvant contribuer à réduire l'impact de la dégradation de l'environnement sur les causes des conflits. Les collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat restent peu outillés et en sous-capacités en termes de planification territoriale, et les décisions des collectivités locales, au travers des Plans de Développement Local (PDL) et des Plans Annuels d'Investissement (PAI), sont parfois sources de tensions et frustrations, étant rarement issus de processus concertés, n'étant pas sensible aux conflits (et parfois les créant) et peu expliqués aux populations. En outre une fois les ressources disponibles, celles-ci ne sont pas nécessairement utilisées pour la réalisation des infrastructures prévues. En raison de capacités limitées, les Comités préfectoraux de développement, chargés du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des concessions, et les Conseils Préfectoraux pour l'Aménagement et l'Urbanisme (CPAU), sont peu opérationnels et ne permettent pas la réalisation effective de la restauration de l'environnement et le suivi de la mise en œuvre des schémas d'aménagement quand ils existent. L'opérationnalisation de ces entités permettra de veiller sur la mise en œuvre des plans avec l'implication de tous les acteurs.

Les agents de l'administration foncière (cadastre) sont parfois à la base de certains conflits. Des conflits de compétence entre eux et les chefs coutumiers dans la gestion des terres exposent les citoyens à la superposition des actes de sécurisation sur les mêmes espaces fonciers. S'ils sont formés sur l'éthique et la déontologie de l'agent public, ils pourront contribuer à la sécurisation des droits fonciers, à la rationalisation de l'affectation et l'usage des terres, et ainsi contribuer à prévenir les conflits fonciers, souvent à la base des violences institutionnelles et physiques des populations.

Les hauts représentants de l'Etat

Acteurs de grande influence, les hauts représentants de l'Etat peuvent interférer pour des intérêts de diverses natures (enjeux électoraux, protection des sites miniers/carrières ; influence sociale et politique) et instrumentaliser les membres des communautés locales en les opposant les uns aux autres. Leur implication dans la mise en œuvre du projet, peut contribuer à l'amélioration positive de la situation foncière, la résolution pacifique des conflits, le rapprochement des autorités administratives et coutumières.

Le secteur privé/ les concessionnaires

Les miniers sont les premiers acteurs socioéconomiques de la Guinée. L'exploitation des mines industrielles a des impacts différents sur l'environnement et les conflits. Les miniers industriels développent des activités qui impactent négativement l'environnement. Ils polluent l'écosystème terrestre et marin à travers le déversement des produits chimiques, et l'expansion constante des exploitations industrielles réduit les surfaces forestières et les espaces agricoles exploitables par les agriculteurs et éleveurs, accélérant les tensions entre ceux-ci. Par ailleurs le faible suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale, et un engagement limité du secteur privé pour ce faire, ne permettent pas d'assurer une restauration du couvert végétal dégradé par l'exploitation minière, accélérant le phénomène de dégradation de l'environnement.

Les exploitations des carrières (sables ou granit) ont aussi un fort impact environnemental (utilisation de dynamite, non restauration, pollution des cours d'eau, etc.) qui accentue aussi les tensions entre populations et exploitants des carrières d'autant plus que de nombreux paysans sont dépossédés de leurs terres cultivables par l'autorité administrative. L'envasement (accumulation de boues) des cours d'eaux et des bas-fonds dus aux exploitations des carrières, réduit les ressources disponibles pour l'utilisation domestique et agricole impactant particulièrement les femmes qui, traditionnellement, exploitent les bas-fonds pour les cultures maraîchères.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹⁵**, et comment il garantit **l'appropriation nationale**.

Le projet est en droite ligne avec les instructions dégagées par le Chef de l'Etat lors du conseil des ministres du 25 février 2021 sur la révision du Code Foncier et Domanial et la tenue d'Etats Généraux du Foncier au troisième trimestre 2021 sous le portage politique du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère de l'Agriculture en vue de son adaptation contextuelle et de son application ; la place accordée aux ménages pauvres et vulnérables et la sécurité de leur tenure d'occupation sera essentielle, et sera un fer de lance du projet. Le projet fait également écho à la mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Renforcement de la Promotion des Droits de l'Homme dans le secteur minier en Guinée adopté en janvier 2021 et porté par le Système des Nations Unies à travers le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme avec les acteurs du secteur de l'industrie extractive en Guinée. Par ailleurs, le projet entend renforcer les efforts du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire pour la recherche de solutions urbaines pour les zones affectées par les déguerpissements et leurs populations. Enfin, il accompagne les initiatives nationales et locales en cours, comme la commission de règlement du contentieux franco-guinéen et la commission d'aide aux sinistrés des déguerpissements de Dubréka.

Ensuite, le projet est en cohérence avec les priorités régionales (CEDAO et Agenda 2063 de l'Union africaine) et celles du gouvernement en matière de consolidation de la paix. Ces priorités sont définies dans la Stratégie nationale de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté (SNPC-RC)¹⁶, le plan d'opérationnalisation de la résolution 1325 (Femmes, paix et sécurité) et des résolutions 2250 et 2535 (Jeunes, paix et sécurité), le Plan National de

¹⁵ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

¹⁶ Document de stratégie nationale de prévention de conflits élaboré par le Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté

Développement Economique et Social (PNDES)¹⁷, la politique nationale du Genre, la politique nationale de la jeunesse, la loi d'orientation agricole, la Politique Sectorielle du Ministère de la Justice et son plan d'actions, la stratégie nationale du Développement Durable. Ce projet s'inscrit dans les Effets 1 et 2 de l'UNDAF et les ODD 2, 5, 11, 13, 15, 16 et 17. Les activités du projet seront aussi complémentaires à d'autres interventions du PBF dans le pays en matière de cohésion sociale, de protection des droits humains et de sécurité communautaire grâce au même ciblage des zones géographiques.

Plus précisément, le projet s'inscrit dans le sillage d'autres actions passées ou en cours, et à consolider ou inventer. Dans le cadre de la prévention et gestion des conflits dans les zones minières, le PNUD en partenariat avec les Ministères de l'Administration Territoriale et des Mines et de la Géologie a mis en place des comités de concertation (CCLM) dans les communes de Boffa, Boké et en Haute Guinée. Lesdits comités sont portés par les organisations de la société civile ; ils fonctionnent à 30% (faible collaboration avec le Conseil communal, la non prise en compte des plans d'action de ces CCLM dans les Plans communaux de Développement, etc) selon le Ministère des Mines et de la Géologie et méritent d'être épaulés pour une mise en œuvre efficace de leurs mandats. Il serait donc nécessaire de faire un diagnostic sur le problème de fonctionnement afin d'apporter un appui durable. Il est de même pour l'Observatoire National sur la résolution des conflits qui regroupe les Organisations de la Société Civile et l'administration guinéenne. La démarche proposée par le projet est aussi adossée à la déclaration de la Politique minière du Gouvernement en son axe « résolution des conflits ». En outre, le Projet bâtira sur, et amplifiera les expériences réussies du PNUD, en termes de protection durable des ressources naturelles en vue de la résilience et l'adaptation/atténuation des communautés vulnérables face au changement climatique, et leurs pratiques de restauration et de conversion productive des sites miniers et de carrières.

Enfin, le projet entreprend des actions pionnières devant combler un vide opérationnel. Par exemple, le plan foncier est inscrit dans le Code Foncier et Domanial de 1992. Les plans fonciers sont le premier mécanisme pour faciliter la régularisation foncière, et qui permet l'inscription au plan foncier des ménages pauvres en vue de leur sécurité d'occupation ; il est prévu par le code mais non appliqué ; de même, le même Code prévoit l'établissement de Commissions foncières, non encore établies. Ce serait donc un exercice d'avant-garde et d'apprentissage pour les autres collectivités locales en prise aux conflits fonciers, nombreux sur le territoire guinéen.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Le projet capitalisera sur les acquis des précédents projets de prévention de conflits et de médiation des acteurs locaux sur les droits des communautés, financés par le PBF et autres

¹⁷ **Pilier 1** : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable

Résultat stratégique 1 : L'état de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidés

Effet 1.1.4. L'unité nationale, la cohésion sociale et l'identité culturelle sont préservées

Libellé de l'indicateur : Nombre de conflits et de remous sociaux enregistrés au cours de 2016-2020

Résultat stratégique 2 : L'action publique est efficace, efficiente, inclusive et durable

Effet 2.1.4. La gestion du développement local est renforcée

Libellé de l'indicateur Proportion des collectivités locales disposant d'au moins un instrument de planification

PTF. La valeur ajoutée du présent projet sera : i) la révision/adaptation du code foncier et domanial, ii) la mise en place des cliniques juridiques pour l'accompagnement des communautés dans leurs réclamations pacifiques auprès du secteur privé et de l'Etat, iii) l'élargissement des cadres de concertation au secteur privé extractif et iv) la restauration des écosystèmes dégradés.

Par ailleurs, il appuiera de manière pionnière la mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Renforcement de la Promotion des Droits de l'Homme dans le secteur minier en Guinée adopté en janvier 2021, de concert avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et ses partenaires.

Il apportera également des outils opérationnels devant répondre aux impératifs de planification territoriale concertée et inclusive, d'information des citoyens sur leurs droits et devoirs et de sécurisation des droits d'occupation pour les ménages les plus vulnérables.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal (SRB/2016-2019)	FAO et des fonds multilatéraux (GCP) \$ 190,000	Ce projet mis en œuvre en partenariat avec ACORD contribue à la gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix	La différence avec le présent projet est : La révision du code foncier et l'élargissement des cadres de concertation au secteur privé extractif. La complémentarité porte sur les thématiques de la sécurisation foncière, la prévention des conflits fonciers et l'animation de la plateforme multi acteurs pour une gouvernance foncière responsable.
Promotion des droits des communautés impactées par l'exploitation des ressources naturelles pour une gouvernance responsable dans les régions administratives de Boké et de N'Zérékoré	NED \$ 142 000	Contribuer au renforcement du dialogue multi-acteurs dans le cadre de la protection des droits socioéconomiques et environnementaux des communautés impactées par l'exploitation des ressources naturelles afin de consolider la cohésion sociale dans les régions de Boké et de N'Zérékoré	La complémentarité porte sur le renforcement de la cohésion sociale, le dialogue multi acteurs et la promotion des droits des communautés locales. Le présent sera élargi aux domaines d'exploitation des carrières
Promouvoir les droits des communautés impactées, l'engagement et la participation citoyenne dans la gestion des impacts miniers	The Eleven hour Project \$ 1200 000	Suivi de la mise en œuvre des plans de gestions environnementales et sociales ; Mécanisme de gestion des plaintes des communautés locales ; Suivi du processus de compensation, d'indemnisation et	La complémentarité porte sur le respect des droits des communautés relocalisées, la gestion transparente des redevances minières et l'application du contenu local. La différence essentielle dans le présent projet est la mise en place

		réinstallation dans la zone de Boké	d'un comité de gestion et de suivi de la gestion des redevances minières et des carrières
Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés paysannes face au changement climatique	FEM et PNUD : \$ 4 266 364	Renforcer les capacités d'adaptation aux risques de sécheresse des communautés agricoles vulnérables des préfectures de Gaoual, Koundara et Mali	Renforcement des moyens de subsistance des communautés vulnérables. La principale différence avec ce projet est la prise en compte de la restauration des écosystème dégradés ainsi que les zones du présent projet
Adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de Haute Guinée	FEM et PNUD : \$ 8 600 000	Réduire la vulnérabilité des communautés locales du bassin supérieur du fleuve Niger aux risques supplémentaires posés par le changement à travers une approche axée sur les écosystèmes	Le présent projet sera développé dans une zone différente de celle-ci et s'appuiera sur les leçons apprises de ce projet « Adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de Haute Guinée »
Appui au développement de l'aquaculture en Haute et Moyenne Guinée	Russie, Japon et PNUD : \$ 3 135 725	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des régions de la Haute et Moyenne-Guinée à travers le développement de la pisciculture en milieu rural	Amélioration des revenus de la couche féminine et l'autonomisation des femmes. La différence réside dans le fait que le présent projet sera étendu à d'autres types d'AGR telle que le maraichage, et dans des zones différentes.
Appui à la Gouvernance des Redevances Minières (AGREM)	PNUD, UNCDF, Chambres des Mines de Guinée et Charente Maritime Coopération : \$ 4 452 960	Favoriser des pratiques équitables, transparentes et responsables dans la gestion des redevances minières pour un développement durable et inclusif dans les collectivités locales des préfectures de Boké et de Boffa	Appui aux cadres de concertation dans les localités minières (CCLM) dans leur fonction de gestion des conflits. A la différence du projet AGREM, le présent projet favorisera une meilleure distribution des redevances minières avec une implication des autorités de concert avec les élus locaux

On peut souligner l'engagement des institutions financières internationales en appui au secteur minier, notamment la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale, ce depuis 2005-2006. La Banque Africaine de Développement a approuvé en 2017 un prêt de 100 millions de dollars, pour le projet minier, ferroviaire et portuaire de Boké, localité limitrophe de la zone du projet, également connu sous le nom de Guinea Alumina Company

(GAC) comprenant la mise en exploitation d'une nouvelle mine de bauxite, la construction d'un terminal à conteneurs dans le port de Kamsar, ainsi que la réhabilitation de 143 km de voie ferroviaire, Outre le désenclavement de la région à travers la mise à niveau du système ferroviaire multi-utilisateurs reliant la région de Boké au port de Kamsar, le projet devrait contribuer à la lutte contre la pauvreté en créant des emplois, notamment pour les jeunes, souvent contraints de prendre la route de la migration, faute de perspectives sur place. La Banque mondiale elle aussi soutient le secteur minier de manière très active avec la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Récemment, en mai 2021, un financement de 65 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) a été octroyé en faveur du Projet de gestion des ressources naturelles, minières et de l'environnement en Guinée aux fins de renforcement des capacités des ministères en charge des mines et de l'environnement à améliorer l'exploitation minière, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et l'inclusion économique du secteur minier. Ces projets/programmes, constituent une opportunité non seulement de synergies, de mutualisation de certains appuis avec le projet mais aussi de mettre en avant des résultats qui pourraient être catalytiques.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

Le projet répond à la problématique croissante des conflits violents et des tensions autour de l'accès et l'usage des ressources naturelles qui exclut une partie de la population et n'a pas été gérée jusqu'alors de manière systémique et inclusive. Spécifiquement, le projet vise à mettre en place des mécanismes pragmatiques graduels pour une gouvernance foncière pour les ménages vulnérables en vue de prévenir ou mieux répondre aux conflits liés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrière en milieu rural et aux démolitions des biens à usage d'habitation et commercial sur les emprises publiques en milieu urbain dans les zones de la Basse Guinée.

La stratégie d'intervention du projet sera basée sur les axes prioritaires suivants :

(1). Des échanges francs et inclusifs qui mettent ensemble les différents acteurs clés et qui permettent une expression libre des attentes, des besoins et des points de vues des autorités politiques, administratives et traditionnelles, du secteur privé et des communautés sur la gouvernance foncière participative, le partage et la restauration des ressources, la cohésion sociale et qui tiennent compte des besoins des catégories souvent oubliées telles les femmes, les jeunes (filles et garçons) afin de créer un rapprochement entre les membres des diverses communautés locales et avec les autorités et les concessionnaires des mines ;

(2). Renforcement des services étatiques et des collectivités locales en charge de l'amélioration du cadre juridique de la gestion foncière et de sa mise en œuvre, de la planification territoriale, de la préservation des ressources naturelles, de l'accès, la gestion et la répartition des terres afin de les amener à répondre aux questions et besoins spécifiques relatifs à la terre, aux services de base et moyens de subsistance de toutes les couches sociales, y compris les femmes et les jeunes et autres groupes vulnérables, et en vue d'intégrer les desiderata des communautés locales dans la politique nationale et locale sur ces questions et de protéger leurs droits ;

(3). Renforcement des capacités techniques de la société civile, incluant les femmes et les jeunes, en tant qu'agents de la transformation et accompagnateurs de l'Etat et ses services dans

la redevabilité en matière de gestion urbaine et foncière aux fins de permettre aux services étatiques et déconcentrés d'améliorer leurs prestations au bénéfice de la population (y compris les déguerpis, des femmes, hommes, filles et garçons) d'une part; et dans la promotion de mécanismes alternatifs de résolution des conflits fonciers et de reconnaissance des droits tels que la médiation, la négociation, la réclamation, l'arbitrage et la mise en œuvre pilote d'outils d'enregistrement des droits et des statuts d'occupation d'autre part.

(4). Renforcement de la coordination et de la synergie des acteurs afin de fédérer les efforts de chaque acteur avec sa plus-value pour désamorcer les conflits violents existants ou émergents y compris ceux qui n'ont pas un caractère foncier. Les aspects de participation et l'implication des divers acteurs permettra de savoir qui fait quoi et où afin de mettre en synergie les complémentarités et démultiplier les résultats sur les différents aspects du projet.

(5). Développement d'un système de plaidoyer et de bons offices auprès des partenaires étatiques et autres acteurs d'influence, notamment les chefs coutumiers et le secteur privé, en vue d'une gouvernance foncière, urbaine et environnementale plus équitable et devant contribuer à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Un accent particulier sera mis sur l'approche fondée sur les droits humains qui prend en compte les résolutions relatives aux droits des femmes, à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la jeunesse.

(6). Développement de nouvelles technologies et emplois alternatifs : des actions de promotion de l'économie verte et bleue à travers la mise en place des Activités Génératrices de Revenus plus résilientes au changement climatique seront expérimentées et disséminées.

Une stratégie de communication sera développée au début du projet par le projet en collaboration étroite avec le chargé de communication du Secrétariat PBF. Des messages clés développés pour chaque groupe cible seront véhiculés pendant les séances de dialogue et de sensibilisation ; des produits spécifiques seront développés pendant le cycle de mise en œuvre (bulletin foncier, spots pour la radio, histoires de succès, etc.).

La combinaison de ces différents axes prioritaires sous-tend un triptyque partenarial innovant entre l'Etat et ses démembrés, le secteur privé et les communautés en termes de dialogue, de concertation, de partage et de restauration des ressources, ainsi que d'outillage institutionnel et communautaire pour la valorisation des droits fonciers et d'occupation, ce en résolution ou prévention aux conflits et préservation de l'environnement bâti et non-bâti. Par ailleurs, en réponse à deux préoccupations très actuelles et prégnantes dans le contexte guinéen (exploitation des mines et des carrières et déguerpissements), l'énumération participative sera expérimentée pour la première fois en Guinée en vue d'enregistrer équitablement les droits fonciers et d'occupation pour la mise en place des plans fonciers au niveau local de concert avec la mise en place des commissions foncières, en prélude à des possibilités de réplique dans les autres localités guinéennes.

Les approches seront hautement participatives, inclusives et basées sur une synergie d'actions entre les différents acteurs/structures ; ce type de méthodologie permettra une participation élargie, une forte appropriation locale, un fort partage et la pérennisation des actions du projet.

Enfin, cet appui du PBF dans le secteur foncier et sur la gestion des conflits fonciers constituera une opportunité pour guider plus d'interventions et une mise à l'échelle dans ce secteur face à la recrudescence des conflits en Guinée et dans la sous-région.

a) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet

SI des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sont mis en place et/ou redynamisés entre les services techniques, autorités locales, secteurs privés extractifs et les communautés locales pour la recherche de solutions aux conflits fonciers et à la dégradation

de l'environnement pour promouvoir les droits des communautés riveraines et des impératifs de valorisation socio-économique et de protection environnementale;

SI les communautés locales et autres acteurs locaux sont conscientisés et formés sur les stratégies d'adaptation au changement climatique, et leurs moyens de subsistance accrus et diversifiés à travers la réalisation d'activités génératrices de revenus plus résilientes et les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) créatrices de revenus partagés ;

SI le code foncier et domaniale est agencé pour une gestion foncière plus juste et protectrice et les autorités nationales et locales sont outillées pour développer et administrer convenablement des instruments de régulation et de sécurisation d'occupation favorables aux ménages vulnérables ;

SI les communautés, et notamment les femmes et les jeunes, maîtrisent leurs droits dans l'accès et la gestion de la terre, et utilisent les outils de sécurisation foncière pour les faire appliquer, et exercer leur droit à la participation dans les processus de prise de décision et les mécanismes de paix ;

***ALORS** les conflits liés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrière en milieu rural et périurbain ainsi que les démolitions des biens à usage d'habitation et commercial sur les emprises publiques en milieu urbain dans des zones de la Basse Guinée seront réduits et la cohésion sociale renforcée*

PARCE QUE :

- *les relations entre l'Etat, les communautés et les entreprises privées extractives seront renforcées dans le respect des droits de tous ;*
- *la perception d'injustice dans les politiques de développement local, la vulnérabilité des femmes et des jeunes ainsi que la violation des droits de l'homme seront réduits et*
- *les conflits fonciers seront prévenus et/ou résolus pacifiquement.*

b) Fournir une description narrative des principales composantes du projet

Le projet s'articule autour de trois résultats stratégiques et de six produits qui sont liés entre eux de manière cohérente.

Dans le résultat 1, il sera question de faire l'état des lieux des conflits fonciers, la problématique de l'accès des femmes et des jeunes à la terre et sur les violations des droits des communautés impactées par les sociétés extractives et les déplacements. Cette activité permettra d'identifier les causes profondes des conflits fonciers et la problématique d'occupation et d'accès sécurisé des femmes /jeunes à la terre, ainsi que des pistes de solutions à apporter par localité en tenant compte de la disponibilité des ressources. Ce processus permettra aussi d'identifier des acteurs concernés par la dégradation de l'environnement et les conflits fonciers afin d'élaborer une méthodologie participative et inclusive basée sur la concertation qui conduira à la mise en place ou la redynamisation des cadres de concertation (CCLM) permanents dans les localités d'intervention et qui serviront l'ensemble des résultats du projet. Ces instances d'information, de sensibilisation et de dialogue entre les communautés, l'Etat et le secteur privé permettront de faciliter le rapprochement des points de vue mais aussi de faire un profilage des bénéficiaires, par exemple pour la sélection des bénéficiaires des AGRs, et d'assurer les mécanismes de

feedback et consultations sur les outils de sécurisation foncière. Les populations concernées seront également accompagnées juridiquement dans leurs démarches foncières auprès des tribunaux et des services en charge de l'urbanisme et de l'habitat.

Dans le résultat 2, à la suite de l'identification des bénéficiaires des AGRs, des ateliers de formation en leur faveur seront organisés afin de renforcer leur connaissance sur les techniques et pratiques vertes visant à réduire la dégradation de l'environnement et les conflits y relatifs et permettant de générer des revenus et de nouvelles pratiques, ce en bonne intelligence avec les autorités et le secteur privé.

Enfin, dans le résultat 3, le projet permettra d'améliorer parallèlement les mécanismes de gouvernance foncière via la révision du cadre juridique et la confection et l'expérimentation d'outils de sécurisation foncière en fonction des contextes urbain, rural et minier des zones cibles du projet avec un accent sur les personnes vulnérables et l'accès aux ressources naturelles et en étroite concertation et consultation avec les cadres de dialogue animés dans le cadre du résultat 1.

Résultat 1 : Les communautés des sites extractifs connaissent leurs droits fonciers et les réclament pacifiquement auprès des autorités publiques locales et le secteur privé extractif

Produit 1.1.: Des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières sont opérationnels

A.1.1.1. Faire l'état des lieux sur les conflits fonciers et la problématique d'accès des femmes et des jeunes à la terre dans les localités ciblées, y compris sur les atteintes aux droits des communautés impactées par les sociétés extractives et les déplacements ;

Au démarrage du projet, une enquête sera organisée pour faire l'état des lieux/analyses participatives des conflits fonciers, la problématique de l'accès des femmes et des jeunes à la terre et sur les violations des droits des communautés impactées par les sociétés extractives et les déplacements. L'objectif global de cette enquête est d'identifier les causes profondes des conflits fonciers et la problématique d'occupation et d'accès sécurisé des femmes /jeunes à la terre, ainsi que des pistes de solutions à travers une évaluation participative incluant l'âge, le genre et la diversité dans chacune des localités ciblées. Cette enquête sera précédée d'un atelier de construction collective des outils sur les thématiques choisies avec les partenaires au niveau local et l'équipe de mise en œuvre du projet au nombre de 30 participants dont 05 par localité. Un atelier de restitution de deux (2) jours sera organisé à Conakry en faveur de 60 personnes.

A.1.1.2. Accompagner la mise en place ou redynamiser les cadres de dialogue et de concertation communautaires et multi-acteurs en milieu urbain, péri-urbain et minier;

Cinq Cadres de dialogue et de Concertation dans les Localités Minières (CCLM) seront mis en place ou redynamisés dans les préfectures de Boffa, Dubréka, Coyah, Forécariah et dans la ville de Conakry composés des représentants des associations de jeunes et de femmes (jeunes ambassadeurs/ambassadrices), des propriétaires terriens, des miniers, des forces de sécurité, des élus locaux, des services techniques de l'Etat, des chefs coutumiers, les organisations paysannes et des organisations de la société civile pour assurer l'inclusivité et

la participation de tous les acteurs/trices. Ces cadres serviront d'espaces d'échanges, d'analyses et de propositions de réponses à la dégradation de l'environnement, aux conflits récurrents, et permettront aussi de renforcer la cohésion sociale. Ils seront animés par les conseils préfectoraux des organisations de la société civile de chaque préfecture. Ils organiseront quatre (4) sessions par préfecture et 3 au niveau de Conakry qui regrouperont successivement 50 à 100 personnes par session sur la consolidation de la paix, les questions environnementales et urbaines et leurs problématiques afférentes, et les pistes de solution pour améliorer la situation. Les capacités des acteurs/trices sur le fonctionnement des cadres de concertation seront renforcées afin d'assurer la pérennité et l'inclusivité du dialogue au-delà du projet.

A.1.1.3. Renforcer les capacités des communautés locales, des chefs coutumiers, l'administration territoriale et la justice locale sur différentes thématiques autour de la cohésion sociale;

Dans chacune des préfectures de Boffa, Dubréka, Coyah, Forécariah et la ville de Conakry, le projet organisera un atelier de formation de deux jours en faveur de 250 participants dont 50 personnes par localité cible sur la médiation foncière, la participation citoyenne, la cohésion sociale et le vivre ensemble. L'objectif visé est de promouvoir la participation des communautés locales dans la vie socio-politique et dans les initiatives de médiation foncière pour une gestion concertée des ressources naturelles.

A.1.1.4. Plaidoyer auprès de l'Etat, du secteur privé, des chefs coutumiers et propriétaires terriens pour l'accès sécurisé et équitable des femmes et jeunes à la terre;

L'objectif de ce plaidoyer est de réfléchir sur les voies et moyens pour améliorer l'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la propriété foncière, aux opportunités économiques et leur participation dans les instances de prise de décision. Pour atteindre cet objectif, le projet (i) identifiera les obstacles coutumiers ou les barrières liés à l'accès, la gestion des ressources foncières en général, en rapport avec la coutume et la loi pour les femmes et les jeunes, ainsi que les facteurs qui limitent leur participation à la gestion des ressources locales foncières ; (ii) proposera l'amélioration des pratiques existantes en identifiant des interventions envisageables pour relever les défis ainsi que des opportunités pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux ressources foncières (y compris au pouvoir de décision y afférent); (iii) identifiera les moyens de recours locaux formels et informels en cas de violation des droits liés aux transactions foncières pour réduire l'insécurité juridique des droits fonciers des femmes et des jeunes ; (iv) évaluera le degré de connaissance de leur droit d'accès aux ressources foncières et des moyens de recours en cas de violation de ces droits. Ces actions de plaidoyer seront portées par les femmes et les jeunes avec l'appui de l'équipe du projet et d'autres acteurs de la société civile notamment la plateforme multi acteurs sur le foncier au niveau national à Conakry auprès du Parlement, de la Primature, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Mines, etc. en vue de la prise en compte de leurs préoccupations dans le processus de la réforme foncière en cours en Guinée.

Produit 1.2: Les droits des communautés riveraines des sites extractifs sont promus et protégés par l'Etat et le secteur privé extractif

A.1.2.1. Sensibiliser les élus locaux, les services de l'Etat en charge de la gestion foncière, les chefs traditionnels et les propriétaires terriens sur les textes juridiques

internationaux (Directive Volontaire, pacte international sur les droits économiques, socio-culturels...) et nationaux (codes des collectivités locales, code minier...);

Le projet organisera des séances de sensibilisation de deux (2) jours par localité à l'intention des acteurs locaux sur les textes juridiques nationaux/internationaux pour une exploitation responsable des ressources naturelles. Pour ce faire des outils spécifiques seront développés et/ou mobilisés (exemples : le consentement, libre, informé et préalable (CLIP) pour les droits des communautés, le respect de la Directive relative à la délocalisation, à l'indemnisation, à la compensation, au déplacement et à la réinstallation des communautés affectées par les projets miniers, en prenant en compte les impacts spécifiques de ces délocalisations sur les femmes, le modèle de contrat social pour la préservation de la biodiversité, etc.). Ces séances de sensibilisation regrouperont 300 personnes représentant les élus locaux, les services de l'Etat en charge de la gestion foncière, les chefs traditionnels et les propriétaires terriens.

A.1.2.2. Renforcer les moyens de suivi et de redevabilité des collectivités locales avec les services de l'Etat et les sociétés extractives concernant les modalités de partage des ressources et la solidarité active ;

Dans le cadre de la gestion transparente des revenus miniers, le projet mettra en place des comités de contrôle citoyen pour le suivi du paiement des taxes superficielles aux collectivités riveraines. Ils seront dotés de moyens roulant soit une moto par comité pour faciliter leur travail de suivi sur le terrain. Ces comités auront pour rôles de :

- Favoriser l'accès à l'information des citoyens et le bon usage des revenus générés par les projets miniers en vue de réduire la pauvreté ;
- Veiller de manière structurée à la gestion des ressources naturelles, d'accompagner les autorités locales dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) grâce à une participation active aux dispositifs institutionnels ;
- Demander des comptes aux autorités préfectorales, à leurs représentants locaux sur les paiements effectués par les compagnies minières ainsi que sur leur utilisation.
- Organiser des séances grandes publiques par semestre de partage des informations sur la gestion des revenus minières

Il s'agira d'appuyer les collectivités riveraines des sites miniers à s'approprier du processus de suivi des obligations fiscales, notamment la mobilisation des ressources et la gestion transparente des redevances superficielles payées par les compagnies minières selon l'article 160 du Code minier.

Suite aux résultats de l'état des lieux sur les questions foncières et environnementales de l'activité A.1.1.1. un programme de renforcement des capacités des élus locaux sur le processus de Budgétisation Participative au niveau communautaire sera engagé avec les services techniques pour intégrer les thématiques environnementales et foncières dans les Plans de Développement Locaux (PDL). Les activités ainsi dégagées dans les Plans Annuels d'Investissement (PAI) seront éligibles pour financement à travers l'Agence Nationale des Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) via le Fonds National de Développement Local (FNLD).

A.1.2.3. Former les jeunes (F/H) para-juristes sur les voies de recours pour l'accompagnement des communautés dans leurs réclamations auprès du secteur privé et de l'Etat à travers les cliniques juridiques ;

Dans le cadre de l'assistance juridique aux communautés impactées par l'exploitation minière et les carrières, le projet renforcera les capacités de 25 jeunes parajuristes dont 10 femmes, soit 05 par préfecture et la ville de Conakry sur les notions que sont : le genre, les droits des communautés, les techniques d'animation, de plaidoyer, de communication non violente, les recours en matière de violation des droits de l'homme. A l'issue de cette formation, cinq (05) cliniques d'assistance juridique seront mise en place dans la zone du projet, dont les missions seront de : (i) Faire le monitoring des cas de violations des droits communautés locales; (ii) Accompagner les communautés dans les processus de réclamations ; (iii) Mener des actions de sensibilisations au sein des populations ainsi qu'auprès des leaders communautaires et autorités communales afin que les populations comprennent les droits auxquels elles ont accès ; (iv) Faire la médiation foncière entre les compagnies minières et les communautés locales ; (v) Référer les communautés impactées auprès des institutions et partenaires idoines pour toute assistance nécessaire. Ces cliniques juridiques fonctionneront comme des centres d'écoute et d'orientation. Les parajuristes formés soutiendront les membres de la communauté pour collecter et soumettre des preuves sur les impacts environnementaux, fonciers et économiques, faciliteront les discussions et la sensibilisation au sein des communautés, aideront les communautés à engager des recours et faire suite aux discussions avec les institutions gouvernementales concernées et le secteur privé, assureront la liaison avec la société civile locale et la documentation des stratégies communautaires et les solutions obtenues.

Pour mener à bien ce travail, le projet élaborera aussi un guide de recours citoyen suivant les principes promus dans le Cadre de Coopération pour le Renforcement de la Promotion des Droits de l'Homme dans le secteur minier et la gouvernance foncière. Ce Guide sera vulgarisé et mis à la disposition des leaders communautaires par les para juristes. Ceci permettra aux communautés d'engager une procédure légale et pacifique de recours en cas de violation de leurs droits par les compagnies minières et les exploitants de carrières, cela en collaboration avec des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme.

A.1.2.4. Identifier et capitaliser les bonnes pratiques en matière de gestion des conflits fonciers pour une plus grande dissémination.

Dans le cadre de la diffusion des bonnes pratiques de gestion et de résolution pacifique des conflits fonciers, le projet conduira un processus de capitalisation dans les cinq localités du projet et qui visera les objectifs suivants :

- Identifier les succès et les facteurs ayant favorisé ces succès ; les principaux défis et les contraintes de même que les facteurs déterminants ;
- Identifier de façon participative les leçons apprises et les pratiques innovantes de la mise en œuvre de l'intervention ;
- Présenter les bonnes pratiques, les cas de succès et d'échecs, les contraintes, documenter les témoignages et histoires de vie des bénéficiaires directs ou indirects du projet ;
- Formuler des recommandations pertinentes pour la prise en compte des leçons apprises à l'avenir dans la mise en œuvre des projets futurs et élaborer un rapport de capitalisation.

A la fin du processus un document sera produit et soumis pour validation au cours d'un atelier deux (2) jours en faveur de 50 personnes des préfectures de Boffa, Dubréka, Coyah, Forécariah et de la ville de Conakry. Le document final sera partagé avec le bailleur, les organisations non gouvernementales, les autorités administratives et locales.

Il sera également mis en place, un dispositif de suivi et de monitoring pour la dissémination des recommandations par les structures comme l'Organisation Guinéenne des Droits de

l'Homme (OGDH), la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme en Guinée (HCDH).

▬

Résultat 2 : La collaboration et le partenariat économique entre les entreprises extractives et les communautés sont renforcés dans les zones cibles

Produit 2.1 La connaissance des effets environnementaux des exploitations minières est améliorée

A.2.1.1. Appuyer l'accessibilité, dans un format simplifié, aux résultats des études, textes législatifs et réglementaires régissant l'environnement ainsi que les rapports environnementaux, aux populations locales et aux organisations de la société civile ;

Le projet appuiera la création d'une base de données numérique où seront enregistrés les résultats des études, les textes législatifs et réglementaires régissant l'environnement ainsi que les rapports environnementaux. Une passerelle avec les institutions financières internationales qui soutiennent des projets d'exploitation minière et agricole pour la collecte des informations dans la zone sera mise en place. Cette base de données sera traduite dans un format simplifié et accessible et fournira aux populations locales et aux organisations de la société civile une vue d'ensemble des textes réglementaires actuels en matière de gouvernance foncière et de protection de l'environnement et rassemblera toute la richesse législative relative à ce sujet. Elle sera logée et gérée par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts au niveau de la Direction Nationale du cadre de vie, de Surveillance et Observation Environnementales qui aura la charge de sa vulgarisation par l'intermédiaire des services déconcentrés à travers les réunions communautaires au sein des CCLM et à travers les médias de proximité (Radio rurale et communautaire) dans les langues du terroir. Les cadres de cette direction seront formés et outillés pour une gestion permanente de cette base de données.

A.2.1.2. Renforcer les capacités des cadres des services de l'Etat et des collectivités décentralisées, en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Sociale et Environnementale ;

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres des services de l'Etat et des collectivités décentralisées en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Sociale et Environnementale et des études d'impacts environnementales et sociales, des plans d'action de réinstallation et de compensation, le projet organisera une session de formation de 100 participants dont 20 personnes par localité dans la zone du projet. L'objectif de cette formation sera d'outiller les cadres des services techniques de l'Etat pour participer à l'identification des risques associés aux différentes interventions d'un projet minier et de définir les mesures d'atténuation qui devront être mises en œuvre au cours de l'exécution du projet. Il s'agira également d'être capable d'identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental et social des interventions envisagées dans le cadre d'un projet minier. Cette formation permettra aux cadres des services de l'Etat et des collectivités décentralisées de définir le cadre de surveillance et de suivi ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre d'un projet minier dans le respect des droits des communautés riveraines.

A.2.1.3. Renforcer les mécanismes de surveillance et d'observations de l'environnement par l'introduction et l'opérationnalisation d'outils innovants (drones) ;

Dans ce projet, l'utilisation des drones permettra aux autorités et communautés d'assurer une surveillance des étendues reboisées, d'avoir une meilleure connaissance des surfaces dégradées par les exploitations extractives, de déceler des incendies à temps et de pouvoir intervenir rapidement sur un départ de feu. Ils pourront aussi contrôler l'état général des arbres et si besoin de pouvoir en replanter un grand nombre de jeunes plants. La cartographie peut être aussi utilisée pour suivre l'évolution de l'exploitation du bois souvent illégale dans de nombreuses localités de la zone couverte et ainsi lutter contre la déforestation et en particulier la destruction de la mangrove.

Le projet organisera la formation de quinze (15) cadres/opérateurs du ministère de l'environnement, des eaux et forêts (MEEF) en charge de la surveillance et de l'observation de l'environnement dans les cinq préfectures à l'exploitation des drones, afin d'assurer la remontée des informations sur l'état de l'environnement auprès des autorités et des communautés, dans le cadre de la lutte contre la dégradation de l'environnement et des mauvaises pratiques, facilitant ainsi la prise de décision sur les préoccupations observées. L'idée d'acquérir les drones s'inspire de l'expérience du PNUD dans le cadre d'un projet en cours dans la zone du « bec du perroquet » entre la Sierra Leone et la Guinée pour la surveillance des flux migratoires. Ainsi, pour la réalisation des études écologiques et cartographiques géoréférencées sur l'état de la biodiversité dans les sites d'extraction, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts a sollicité l'obtention des drones de cartographies professionnelles pour la collecte des données de haute précision. Ces outils seront dans le patrimoine dudit ministère qui assurera la maintenance de la flotte.

A.2.1.4. Promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises extractives et minières (respect des normes et des engagements entre les parties prenantes) ;

Ces dernières années, la Guinée a connu un boom minier tant sur le plan industriel qu'artisanal. En dépit des impacts positifs de ce boom au plan économique et social, les conséquences négatives sont également à l'ordre du jour et fondent des mouvements d'humeur entre les acteurs. Dans ce contexte de crise de confiance, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) apparaît comme une opportunité de reconnaissance mutuelle et de dialogue entre les parties prenantes. C'est pourquoi, le consortium organisera des ateliers de formation par localité sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), les principes du Pacte Mondial (UN Global Compact) dans le secteur minier guinéen à l'intention des représentants des entreprises, des communautés et de la société civile. Par ailleurs des activités de sensibilisation et de plaidoyer seront organisés pour inciter les entreprises à l'application de la RSE et de son intégration dans les plans de développement locaux (PDL) et les plans annuels d'investissement (PAI) des collectivités soutenues par l'ANAFIC.

Cette formation permettra aux participants de comprendre aux mieux les attentes et les priorités des différentes parties prenantes sur la valeur et les avantages de l'exploitation minière et d'amorcer un processus de mobilisation citoyenne et de collaboration avec les entreprises à long terme pour un développement durable et inclusif respectueux de l'environnement.

A.2.1.5. Conduire des actions de sensibilisation sur la préservation de l'environnement à l'endroit des communautés, ainsi que des représentants du secteur privé pour une gestion durable des ressources naturelles ;

Le projet mènera quatre (4) actions de deux jours de mobilisation sociale et de sensibilisation dans les localités de Boffa, Dubréka, Coyah et Forécariah à destination de 600 personnes,

notamment des jeunes, aux comportements citoyens et aux problématiques de leur territoire. L'objectif de cette activité est de renforcer la prise de conscience, la cohésion sociale et la mobilisation collective des communautés autour des enjeux environnementaux et de citoyenneté. Les contenus pourront viser l'amélioration des pratiques en matière de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la sensibilisation aux effets du changement climatique, la promotion des droits, etc.

Produit 2.2 : Les moyens de subsistances des communautés affectées par les concessions extractives sont renforcés par la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) plus résilientes

A.2.2.1. Etablir une cartographie participative des sites les plus dégradés par les activités anthropiques dans les zones cibles du projet

Pour établir une cartographie participative des sites dégradés, le projet procèdera d'abord à la formation des cartographes locaux devant prendre part à la collecte des données pour le diagnostic communautaire. L'objectif de cette formation sera d'aider ces communautés à produire la carte des sites les plus dégradés dans leur commune et d'identifier les sites pilotes pour la pratique d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) plus résilientes et respectueuses de l'environnement. La formation se tiendra dans chaque communauté à l'intention de 5 à 10 personnes sur une durée moyenne de 02 jours. Cette formation des cartographes locaux en Système d'Information Géographique sera basée essentiellement sur la collecte et l'utilisation de l'information géographique. Après cette formation, les agents de collecte mèneront des séances de sensibilisation des communautés et procéderont à l'exercice de la cartographie participative qui est le point de départ pour la collecte des données devant aider au diagnostic socio-spatial et environnemental. Ces séances regrouperont les autorités traditionnelles et les représentants des groupes sociaux de chaque village invité à cet effet. Elles se tiendront aussi dans l'intervalle d'une semaine pour chaque commune. C'est lors de cette phase que les activités participatives comme, la carte mentale, les interviews, l'arbre à problème et autres seront réalisées.

A.2.2.2. Informer et former les autorités locales et administratives et les communautés vulnérables sur l'écocitoyenneté et la régénération naturelle assistée (RNA), sur les activités climato-intelligentes à travers des appuis techniques, matériels, encadrement et suivi ;

Cinq (5) séances de formation seront organisées dans les localités de Boffa, Coyah, Dubréka, Forécariah et Conakry pour contribuer à la résolution des problèmes de dégradation de l'environnement et de la diversité biologique. Ces séances de formation permettront de stimuler le sens de la responsabilité individuelle et collective des citoyens face à la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune. Ces activités se tiendront au niveau des localités affectées par l'exploitation minière/carrière pour une durée de trois jours en faveur des autorités locales et administratives et les communautés.

Le contenu de l'écocitoyenneté portera sur : l'éducation environnementale, l'éducation à l'action citoyenne, la prise de conscience collective des acteurs à la protection de l'environnement ; la participation des acteurs à la valorisation des ressources naturelles.

Le projet apportera également des appuis techniques pour la mise en place des noyaux de pépiniéristes locaux. Cette pratique a pour but de stimuler la production des plants forestiers et fruitiers plus résilients au changement climatique afin de développer l'agroforesterie dans la

zone du projet. Le projet procédera à la formation de citoyens particulièrement vulnérables des localités ciblées en techniques de production et de transplantation de plants sur des zones dégradées et des écosystèmes fragiles.

A.2.2.3. Appuyer la restauration des zones dégradées et des écosystèmes fragiles par des espèces adaptées à travers des AGRs

Les AGRs plus résilientes identifiées sur la base des résultats de la cartographie participative, seront mises en œuvre. Les activités choisies tiendront compte du potentiel pour la création d'emploi pour les femmes, afin de s'assurer que les activités du projet (maraîchage, agroforesterie agriculture climato-intelligente, pisciculture par l'utilisation des carrières abandonnées, petits métiers, etc.) ; bénéficient de manière durable et équitable aux jeunes et aux femmes. Ainsi 5 à 10 ha seront reboisés dans chaque commune sur la base des résultats de la cartographie. L'appui conseil des bénéficiaires vers les AGRs, permettra de renforcer leurs capacités en esprit d'entreprise et à l'élaboration des plans d'affaires ce qui les préparera à la mise en place des activités, à leur gestion, développement et pérennisation. Un mécanisme d'accompagnement sera mis en place et permettra d'assurer la durabilité des AGRs à travers un système de gestion, adapté en milieu rural. La méthodologie GVEC (Groupement Villageois d'Epargne et du Crédit) connue aussi sous la forme de AVEC (Associations Villageoises d'Epargne et du Crédit, en anglais Village Saving and Loan Association-VSLA) a été mise au point par CARE International en 1991 au Niger. Le système est flexible et développe des services financiers convenables (d'abord de l'épargne, le fonds social, puis du crédit) parfaitement adaptés aux besoins des populations pauvres. La méthodologie GVEC permet aux pauvres d'épargner régulièrement (5000 à 50 000 GNF ou plus) et prêter de petites sommes d'argent dans un groupe de 25 – 30 membres dans des localités en raison de la demande limitée de crédit et de coûts élevés de livraison des institutions classiques de microfinance. Le fonds social (petite assurance) permet de fournir des financements aux membres à l'occasion des cas sociaux (funérailles, cas de maladies graves/accidents, et d'autres cas de référence médicale). L'approche GVEC ne requiert pas de branches et de technologies sophistiquées ou de procédures administratives longues. Le système est fait de sorte que ce sont les membres eux-mêmes qui contrôlent les transactions à travers leur comité de gestion composé de 5 membres élus chaque année sur la base d'un règlement intérieur élaboré par les membres à cet effet. Cette méthode permet un démarrage rapide des activités novatrices dans les environnements difficiles. Le système est reproductible à travers le renforcement des capacités des Agents Villageois (AV). Les AV sont sélectionnés au sein des Groupements Villageois d'Epargne et du Crédit (GVEC) mature et qui ont des niveaux d'alphabétisation de base ; ils sont formés pour assurer la continuité des GVEC au niveau communautaire.

Le projet contribuera à renforcer les partenariats avec les organisations communautaires de base, les ONG (ADAM, Charente Maritime, etc.) et autres projets/programmes (Appui à la Gouvernance des Redevances Minières (AGREM), Projet de Gestion des Ressources Naturelles-Mines et Environnement (PGRN-ME), etc.) intervenant dans le secteur de l'environnement dans les localités ciblées.

Le projet développera un partenariat avec le Réseau Environnement-Bauxite (REB) qui regroupe cinq sociétés minières de la Région de Boké dont Bel Air Mining dans le cadre de la mise en œuvre des AGRs identifiées et qui existent dans leurs Plans de Gestion Environnementale et Sociale. En plus, le projet travaillera en étroite collaboration avec les services techniques en fonction de leurs domaines de compétences pour la mise en œuvre des AGRs plus résilientes.

Résultat 3 : Les collectivités cibles améliorent leur planification urbaine et élaborent des politiques de développement local qui atténuent les conflits

Produit 3.1: Des outils opérationnels de planification et d'accès aux services urbains sont mis en place

A.3.1.1. Conduire des énumérations participatives sur trois sites pilotes (un site urbain, un site semi-rural ayant fait l'objet de déguerpissement ; un site minier) de manière à retracer les droits d'occupation légaux, acquis ou perçus et évaluer les impacts des opérations de déplacement et de développement urbain ou minier pour informer les processus de planification territoriale inclusive ;

L'énumération participative est un processus permettant de mobiliser les parties prenantes dans la collecte de données en utilisant les personnes interrogées comme un moyen de promouvoir la confiance, la transparence et le processus décisionnel ouvert. L'énumération participative est importante pour recueillir des renseignements fiables et vérifiables sur les droits fonciers dans un contexte formel et informel, et les collectivités peuvent être mobilisées pour valider les données avant de les utiliser pour la prise de décisions ou la planification communautaire. Recueillir des informations sur l'occupation du foncier est la première étape pour identifier l'accès existant aux défis fonciers et peut faciliter la prise de décision pour l'amélioration d'une sécurisation foncière. Elle pourra permettre par exemple, le développement de cartographie participative d'occupation dans un quartier dont une partie de la population devrait être déplacée (zone minière), ce qui permettra aux occupants de documenter et faire valoir leurs droits dans le cadre du déplacement et aussi de servir de données de base pour l'élaboration des plans fonciers (activité A 3.2.2) et aux autorités de planifier les services urbains de base.

Dans le cadre du projet, trois sites seront sélectionnés (500 ménages max. par site) en fonction des problématiques urbaines rencontrées (un site urbain, un site semi-rural ayant fait l'objet de déguerpissement ; et un site minier).

Le processus d'énumération passe par les étapes suivantes : mobilisation communautaire ; détermination et priorisation des questions foncières communautaires ; définition et validation des zones à énumérer avec les communautés, les chefs traditionnels et les collectivités (3) ; repérage et cartographie des emprises bâties ; élaboration et validation d'outils d'enquête de dénombrement ; sélection et formation des enquêteurs issus de la zone ; enquête porte-à-porte ; validation communautaire des résultats de l'enquête et mise en place d'un outil foncier/registre communautaire adapté en vue de réduire les disputes par le contrôle social ; exploitation des données pour la planification urbaine ; hébergement de la base de données au niveau des collectivités.

La mise en œuvre de cette approche participative permettra de faire des recommandations pour une politique éventuelle de régularisation avec les autorités concernées tout en permettant l'identification des disputes potentielles, en vue de la mise en place de mécanismes de résolution des conflits.

A.3.1.2. Soutenir les autorités et communautés concernées pour la mise en place de mécanismes transparents et participatifs d'aide aux ménages vulnérables (y compris femmes, jeunes (H/F), associations de commerçantes, élus, personnes vivant avec un handicap...) impactés par les opérations de dégagement des voies et emprises publiques et les opérations des sociétés extractives ;

Il s'agit ici de faire en sorte que les populations concernées soient informées sur leurs droits et sur les mécanismes de réclamation appropriés existants ou mis en place à l'issue des opérations de déguerpissements initiées au début de l'année en cours. Une attention particulière sera portée aux ménages vulnérables qui font souvent face à des obstacles culturels, sociaux, physiques et financiers supplémentaires pour accéder à ces mécanismes, les utiliser et en bénéficier.

Le projet propose d'accompagner sur le plan méthodologique les initiatives nationales et locales en cours, comme la commission d'aide aux sinistrés des déguerpissements de Dubréka mise en place sur initiative des autorités locales. Le projet propose également d'appuyer la procédure indépendante de dépôt des plaintes y compris un mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends, relatifs aux services des Bureaux de la Conservation Foncière et des Services Techniques du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire. Des appuis techniques seront prodigués pour le développement de règles et procédures de mécanismes de recours accessibles et transparents, et conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'information sur les droits et de leur publicisation.

En outre, eu égard aux zones minières, le projet élaborera un guide de recours citoyen (mode alternatif de règlement des différends et procédures existantes) suivant les principes promus dans le Cadre de Coopération pour le Renforcement de la Promotion des Droits de l'Homme dans le secteur minier et les politiques mises en place par les institutions internationales de financement des projets miniers (résultat 1), ce qui permettra d'assurer le renforcement et la reconnaissance de processus transparents et justes, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables.

A.3.1.3. Appuyer l'émergence et le fonctionnement d'une coalition citoyenne et médiatique sur les questions de développement urbain durable et inclusif à l'échelle du Grand Conakry ;

Le projet appuiera la mise en place et l'animation d'une coalition citoyenne et médiatique sur les questions de développement urbain durable et inclusif à l'échelle du Grand Conakry.

Cette plateforme regroupera un ensemble d'organisations et de personnes mobilisées ayant des intérêts communs et aussi différents autour des questions de développement en milieu rural et urbain, elle fera office de 'laboratoire d'idées' pour une stratégie, un plaidoyer et des interactions constructives avec les institutions en vue d'un aménagement et d'une gestion des espaces inclusifs et justes.

Composée de leaders communautaire, d'agents d'information et d'influence, et d'universitaires et autres issus de la société civile, la plateforme mettra en place des programmes de diffusion de l'information, permettant de faciliter l'expression de l'opinion publique et faire émerger des points de vue, influencer sur les décisions en actionnant des mécanismes de dialogue et de plaidoyer. La coalition se positionnera à la fois comme observatrice, médiatrice, facilitatrice ou encore actrice de soutien aux citoyens et ruraux et à l'action publique. Au moins 4 réunions seront organisées.

A.3.1.4. Développer un protocole de mise en œuvre des opérations de déguerpissement à l'attention des autorités publiques, détaillant les modalités d'information du public et d'exécution des opérations, ainsi que les voies de recours disponibles pour les personnes qui se sentiraient lésées ;

Les autorités sont amenées, et continueront de l'être, à conduire des déguerpissements pour des raisons diverses, par exemple pour permettre la réalisation de projets de développement urbain ou rural. Ces opérations ont tendance néanmoins à toucher de manière disproportionnée les plus démunis qui, souvent, sont victimes simultanément d'autres violations de droits fondamentaux (droit au logement, à la santé, etc.). Le déguerpissement est mentionné dans le Code de l'Urbanisme, le Code de la Construction et de l'Habitat et le Code foncier et domanial. Cependant, le détail et l'encadrement des processus de déguerpissement reste limité avec un pouvoir discrétionnaire entre les mains des autorités concernées. Le projet travaillera avec les services techniques concernés au niveau central, préfectoral et communal sur des procédures d'éviction claires et comprises par les ménages concernés.

Un guide de mise en œuvre adapté au contexte guinéen sera développé, comprenant les étapes, les moyens et temporalités requis en conformité avec le cadre légal national et international pour ce type d'opérations et avec les principes directeurs relatifs aux déplacements des personnes à l'intérieur de leur propre pays¹⁸ et les principes de base et directives concernant les expulsions et les déplacements liés au développement¹⁹ par exemple. Le guide comprendra aussi des lignes directrices en matière de gestion et d'utilisation des terres, de réinstallation et des mesures de sauvegarde sociale et environnementale.

Des ateliers de formation et de mise en situation sur les processus de mise en œuvre des déguerpissements à des fins d'intérêt général seront organisés à l'endroit des services techniques au niveau central, préfectoral et communal dans la Ville de Conakry et les préfectures du projet (élargis aux chefs religieux, aux organisations de la société civile, à des représentants des concessionnaires des mines et des carrières par exemple).

Le guide sera publié et diffusé au niveau national et fera l'objet de présentation et discussion au sein des cadres de concertation dans les localités minières (CCLM) et autres plateformes communautaires de dialogue facilitées par le projet.

Produit 3.2 : Les collectivités cibles accompagnent les populations dans les processus de sécurisation foncière

A.3.2.1. Adapter le Code foncier et domanial de manière collégiale et consensuelle et produire les textes majeurs d'application en vue de mettre à disposition des outils et procédures de sécurisation foncière dans l'accès à la terre en milieu urbain et rural et dans l'exploitation des ressources naturelles ;

En appui aux travaux amorcés à travers la Plateforme multi-acteurs pour une gouvernance foncière responsable en Guinée, et notamment l'analyse initiale du Code foncier et domanial, le projet appuiera la révision du code foncier et domanial et l'élaboration d'au moins trois textes d'application majeurs du code ce en compatibilité avec le cadre juridique connexe.

Priorité sera donnée aux thématiques suivantes : l'identification et le développement d'outils d'administration des terres et de procédures de sécurisation foncière adaptés aux besoins et aux réalités des communautés urbaines et rurales ; la sensibilisation à la bonne gouvernance des terres et la transparence dans la gestion foncière et la lutte contre l'insécurité foncière ; les

¹⁸ E/CN.4/1998/53/Add.2

¹⁹ A/HRC/4/18, et suivant les observations générales n. 4 et 7 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (UN CESCR) et les travaux supplémentaires du Rapporteur spécial sur le logement adéquat concernant les expulsions forcées

compensations/indemnités des personnes impactées par les projets de développement ; les mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers ; et les modalités de contrôle de l'expansion urbaine.

Sous le leadership du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, le projet mettra en œuvre des activités visant à améliorer et à renforcer les capacités des parties prenantes concernées à chaque étape du processus qui se décline comme suit :

- Des sessions dédiées de renforcement des capacités au niveau de la Plateforme multi-acteurs sur des sujets phares tels que la réforme du droit urbain et rural, la participation effective dans le processus de rédaction juridique, et la rédaction juridique elle-même ;
- Le renforcement et la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement des parties prenantes, impliquant des représentants des quatre régions naturelles de la Guinée, des représentants des départements ministériels et des collectivités en tenant compte de la dimension multisectorielle de l'aménagement urbain et rural qui interagit également avec les domaines de l'environnement, des mines, de l'agriculture ; des élus locaux ; des organisations professionnelles ; de représentants de la société civile, des universités et des organisations de développement communautaire, etc. (avec des sessions de feedback et de consultation à Conakry et en régions) ;
- La mise à jour de la révision juridique du code foncier et domanial en collaboration avec la Plateforme multi-acteurs et son partage pour recueillir des suggestions concrètes à inclure dans le projet de code ;
- La rédaction du nouveau code et de textes d'application principaux, via une équipe pluridisciplinaire de rédacteurs juridiques, et son partage à travers la mise en place de moyens de communication adaptés au public.

Enfin une évaluation de l'impact de la mise en œuvre du nouveau code proposé sur l'administration publique (ressources humaines et capacités requises) ainsi que de son impact financier éventuel sera produite en vue de l'adoption du nouveau code foncier et domanial et de ses textes d'application.

La révision du Code foncier et domanial est une priorité affichée des autorités et déjà amorcée, elle n'en demeure pas moins un exercice complexe. Si la rédaction du code révisé ne peut aboutir pour des contraintes allant au-delà du contrôle du projet, l'équipe du projet proposera de déployer les activités prioritairement en appui à (i) la consultation multipartite pour réviser le code et faire des recommandations en utilisant des approches innovantes pour le gouvernement/ministère ; (ii) la mise en œuvre d'un test pilote pour appliquer et valider les recommandations en utilisant les approches d'ONU-Habitat en zone rurale ou urbaine et utiliser ses impacts et enseignements pour la validation.

A.3.2.2. Appuyer les communes pour la mise en place pilote de commissions foncières et l'établissement de plans fonciers dans trois zones types (urbaine, rurale, minière) avec un appui particulier aux ménages vulnérables ou susceptibles de rentrer en conflit ;

Le projet en étroite collaboration avec le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire appuiera l'établissement de plans fonciers pilotes (3) en vue d'une meilleure gouvernance de la terre et une meilleure maîtrise de l'occupation du sol en milieu urbain, rural et minier au niveau des collectivités territoriales. Les objectifs de cette opération pilote seront de : réunir dans la zone concernée une documentation foncière la plus complète possible (droits de propriété, d'occupation et d'usage) ; cartographier toutes ces informations ; évoluer vers la

délivrance de titres dont le contenu et la valeur restent à déterminer ; donner à l'administration des outils d'aide à la décision.

Il s'agira dans un premier temps de rendre effectives les commissions foncières en ayant au préalable décelé les freins qui ont conduit à leur non-effectivité. Ces commissions sont prévues dans le code foncier et domanial. Elles permettent de constater la mise en valeur d'un terrain (conformité de la construction avec le règlement national de l'urbanisme en milieu urbain), de concilier les parties et de donner son avis sur les prix (indemnité et acquisition) en matière d'expropriation ou de préemption, et d'émettre un avis sur les opérations immobilières et sur toute question relative à la politique foncière de la commune. Dans le cadre du projet, les commissions devront être mobilisée avant, pendant et après le processus de création des plans fonciers afin de sensibiliser les personnes concernées, mais aussi de rassembler l'ensemble des commissionnaires (7) sur ces questions, et de réhabiliter le dialogue entre les acteurs. Ainsi elles pourraient jouer un rôle de régulateur tout au long du processus et au-delà (3 seront mises en place).

Le plan foncier quant à lui, constitue la première étape de sécurisation de la propriété avant l'élaboration du titre foncier. Le plan foncier est constitué d'un document graphique d'ensemble, de fiches parcellaires et de fiches individuelles avec identification des ayants-droits et de leur qualité. La réalisation des plans avec les agents de la direction concernée requerra à la fois une formation préalable, un travail sur le terrain et un traitement informatique.

A.3.2.3 Développer une charte foncière pilote entre les communautés, les exploitants et les autorités locales pour s'entendre sur un minimum de règles relatives à la gestion et l'utilisation des ressources ;

Aux fins de démonstration, et pour renforcer les outils et mécanismes de prévention des conflits et de gestion et sécurisation foncière, notamment en termes d'accès et d'exploitation des terres et d'utilisation des ressources naturelles, le projet appuiera l'élaboration d'une charte foncière pilote en milieu rural en relation avec le plan foncier.

La charte foncière sera élaborée de manière participative et progressive et sera inspirée des coutumes, usages ou pratiques fonciers locaux. Elle sera développée au niveau local avec pour but de déterminer localement les usages à respecter par les acteurs ruraux dans le cadre de l'accès à la terre et aux ressources naturelles ; les mesures de protection, d'utilisation équitable, durable et paisible des terres et des espaces de ressources naturelles d'utilisation commune ; les mesures de nature à améliorer les transactions de terres y compris les prêts coutumiers et à prévenir les conflits y relatifs ; et les instances locales chargées de la gestion alternative des conflits fonciers.

La charte foncière devra contribuer notamment à la responsabilisation des populations, des structures locales et des institutions coutumières, dans la gestion des ressources foncières et des ressources naturelles ; à l'harmonisation progressive de ces coutumes et usages fonciers locaux avec les lois en vigueur ; et à la prévention des conflits fonciers relatifs à l'accès et à l'exploitation des terres et des ressources naturelles en milieu rural. La Charte foncière sera un outil pour promouvoir des approches durables de la gouvernance foncière et assurer une gestion équitable et inclusive des ressources foncières au niveau communautaire

La charte foncière une fois approuvée au niveau local, et au travers des principes de transparence, de participation, d'information, de concertation et redevabilité, formalisera les

engagements entre le service de l'administration foncière, la commune et les communautés pour encourager l'amélioration de la gouvernance foncière à la base ; renforcer la collaboration et le dialogue entre les parties prenantes ; assurer une gestion transparente du domaine foncier qui favorise l'accès équitable des terres pour tous et qui sécurise les droits des communautés au niveau de la base (en milieu rural), et contribuer à l'amélioration des capacités techniques et opérationnelles des agents de l'administration foncière et des services techniques connexes.

Ce processus se fera via les cadres de concertation communautaire facilités par le projet en relation avec les collectivités. Cette expérience devra être capitalisée pour servir de modèle de gestion consensuelle des ressources et de médiation des conflits éventuels.

A.3.2.4 Développer un guide d'élaboration des plans fonciers et des chartes foncières à l'usage des autres communes guinéennes.

Le projet produira sur la base des expériences conduites pour les trois plans fonciers en milieu urbain, rural et minier un guide d'élaboration des plans fonciers et des chartes foncières à l'usage des services concernés définissant les spécificités à considérer (milieu urbain, rural, atypique, etc.) et les étapes à suivre sur le plan technique, opérationnel et en termes d'interaction avec les populations. Le guide fera état du contenu du plan foncier sur le plan narratif et graphique, des modalités de sa mise à jour et de son adaptabilité d'évolution de manière à renforcer la sécurité d'occupation pour les ménages ne pouvant accéder à un titre foncier. Le guide suggérera aussi les dispositifs d'identification des biens fonciers, des ayants droit et des droits détenus sur les terres en respectant les étapes de la procédure du plan foncier rural (PFR), et les modalités de développement et de gestion des chartes foncières.

Le guide d'élaboration des plans fonciers et des chartes foncières sera traduit en simple manuel de formation pour dissémination et répliation dans les préfectures du projet et les cinq grandes zones minières de la Guinée. Une session de sensibilisation sera dispensée avec l'appui des services techniques impliqués dans les trois plans fonciers initiaux.

c) Ciblage du projet

Zones géographiques proposés et bénéficiaires du projet (désagrégé par genre et âge).

Couverture géographique :

Le projet aura des interventions ciblées et localisées dans les zones minières sensibles et potentiellement conflictogènes et les zones affectées par la campagne de déguerpissement. Il s'agira des préfectures et communes suivantes :

- **Boffa** : communes rurales de Tamita, Tougnifily et Lisso.
- **Dubrèka** : commune urbaine, Tanènè.
- **Forécariah** : Moussaya Famorya, Maferinyah, Benty.
- **Coyah** : commune urbaine, Manéah et Kouria.
- **Conakry** : 5 communes (Kaloum, Dixinn, Ratoma, Matam et Matoto) (aux fins de formation des services techniques notamment)

Les localités sélectionnées pour Coyah et Dubrèka sont fonction des aires qui ont fait l'objet de déguerpissement et des zones d'exploitation de carrières de granit et de sable ; les tissus urbains et ruraux sont présents dans les localités désignées.

Les bénéficiaires

Le projet vise les acteurs clés : les autorités administratives et locales, les organisations paysannes, le secteur privé extractif, les leaders traditionnels/religieux, la Société Civile, les jeunes, les femmes et les jeunes filles, les médias et les communautés locales.

Les critères de sélection et de caractérisation des bénéficiaires sont axés sur le sexe, l'âge, la catégorie sociale, les besoins spécifiques en termes de formation, le niveau de responsabilité dans la communauté, dans l'administration et le secteur privé, l'engagement dans les associations de jeunes et les groupements féminins. Ils sont identifiés en fonction des risques qu'ils constituent ou des opportunités qu'ils offrent pour la paix. Les institutions et mécanismes locaux qui sont déjà engagés dans la protection de l'environnement, la gestion durable des écosystèmes, la gouvernance foncière et le renforcement de la cohésion sociale seront également pris en compte pour assurer la durabilité du soutien octroyé par le PBF.

Groupe cible : Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- Plateforme multiacteurs travaillant sur la gouvernance foncière responsable
- Les agriculteurs et les producteurs-trices agricoles via les organisations paysannes (OP)
- Les femmes en milieu rural
- Les occupants des emprises publiques en milieu urbain
- Les ONG locales et organisations communautaires citoyennes
- Les chefs coutumiers
- Les collectivités territoriales et les services techniques déconcentrés (aménagement du territoire, cadastre, environnement, mines, etc.), dont les agents de l'administration foncière
- Le secteur privé/ concessionnaires (entreprises minières et exploitations des carrières)
- Les populations rurales dans leur diversité (jeunes, femmes, personnes retournées, autochtones, non autochtones, éleveurs/ planteurs/ pêcheurs ...)

La liste exacte de ces bénéficiaires sera confirmée lors de l'étude de base.

Les bénéficiaires totaux du projet au nombre de 55344 se répartissent comme suit : bénéficiaires directs : 6 918 personnes dont : 2212 femmes et 4706 hommes. Les bénéficiaires indirects sont estimés à 48 426 personnes.

Le tableau ci-dessous donne plus de détails par type de bénéficiaires désagrégés en fonction des principaux produits du projet.

Principaux produits	Types de bénéficiaires				Commentaires
	Directs			Indirects	
	Femmes	Hommes	Total		
Produit 1.1 : Des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières sont opérationnels	311	661	972	6804	La formule utilisée pour calculer le pourcentage de femmes est le nombre total de bénéficiaire multiplié par 32%
Produit 1.2 : Les droits des communautés riveraines des sites extractifs sont promus et protégés par	881	1875	2756	19292	

l'Etat et le secteur privé extractif					
Produit 2.1 La gouvernance environnementale est améliorée et les conflits pour l'accès aux ressources naturelles sont réduits	276	589	865	6055	
Produit 2.2 : Les moyens de subsistances des communautés affectées par les concessions extractives sont renforcés par la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) plus résilientes	104	221	325	2275	
Produit 3.1 : Des outils opérationnels de planification et d'accès aux services urbains sont mis en place	528	1122	1650	11550	
Produit 3.2 : Les collectivités cibles sont outillées pour accompagner les populations dans les processus de sécurisation foncière	112	238	350	2450	
Totaux	2212	4706	6918	48426	

- ***NB : la formule utilisée pour connaître le nombre de bénéficiaires indirects est la suivante : le nombre de bénéficiaire direct multiplié par 7 (nombre moyen de personnes par ménage).***

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) sera le chef de file au regard de son background dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits fonciers et la consolidation de la paix.

Le partage de responsabilités est basé sur les mandats et les avantages comparatifs des trois agences ainsi que les missions et expertises des ONG et organismes publics parties prenantes. L'ONU-Habitat veillera au respect des responsabilités individuelles et collectives relatives à l'exécution des activités dans les délais. Un mémorandum d'entente sera signé entre l'ONU-Habitat, le PNUD et ACORD pour la mise en œuvre conjointe de la présente initiative. Des lettres d'entente/ accords de coopération seront signés avec les partenaires d'exécution.

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) est actif en Guinée depuis 2012. Ses activités se concentrent autour de la gouvernance urbaine, foncière et sécuritaire, avec des activités de planification, plaidoyer et de renforcement des

capacités et, y compris pour l'accès à la terre et l'adressage urbain. En tant qu'agence lead, ONU-Habitat aura la charge d'assurer la coordination globale du projet. ONU-Habitat compte mettre à profit son expertise dans la gestion des conflits fonciers et la gouvernance urbaine et foncière pour contribuer au résultat 3 en vue de répondre, d'une façon systématique et rapide, aux conflits fonciers et de propriété, dans le milieu urbain, rural et minier, en contribuant à la dotation d'instruments idoines devant à terme renforcer le système institutionnel et la cohésion sociale en Basse Guinée. ONU-Habitat a une grande expérience dans la gestion des conflits fonciers, et dans les actions de consolidation de la paix sur la base d'une démarche intégrée et saura mettre à profit les outils et leçons du GLTN (Global Land Tool Network) abrité en son sein, qui est un réseau composé de plus de 80 acteurs mondiaux travaillant sur les politiques et l'administration foncière.

Des accords de coopération seront passés avec des organisations de la société civile et/ou des centres universitaires pour la mise en œuvre des énumérations et la plateforme citoyenne et médiatique.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est récipiendaire de fonds pour le résultat 2 (500 000\$). Le PNUD est présent en Guinée depuis plus de 40 ans. Par rapport au résultat 2 du projet, le PNUD a une position de leader en matière de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique. Le Bureau Pays dispose d'une unité qui s'occupe spécifiquement des questions environnementales et de gestion des risques et catastrophes. Le PNUD a également une expérience de plus de vingt ans dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents de stratégie sur les grandes conventions de Rio (Changement climatique, Biodiversité et Désertification). Le PNUD appuie actuellement le Gouvernement à l'exécution de 8 projets d'adaptation /atténuation au changement climatique et de gestion durable des ressources naturelles totalisant plus de 23 millions de dollars US et un pipeline de projets de plus de 100 millions de dollars US et à la mobilisation de ressources supplémentaires pour répondre aux préoccupations environnementales du pays. Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts est le partenaire de mise en œuvre.

L'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) est récipiendaire de 500 000 \$. Elle intervient dans ce projet en raison de son expérience dans le cadre de son appui la réforme foncière engagée par le gouvernement depuis 2018 pour la sécurisation du foncier en milieu rural. Elle joue un rôle actif dans l'organisation prochaine des Etats Généraux du Foncier.

ACORD est une organisation panafricaine qui œuvre en Guinée depuis 1986. Elle est riche d'une longue expérience en matière d'amélioration des moyens d'existences durables des ménages, de transformation positive des conflits. Elle privilégie une participation inclusive des communautés concernées dans la recherche des solutions aux causes structurelles et conjoncturelles des conflits qu'elles identifient et analysent elles-mêmes pour une plus grande appropriation et domestication des résolutions de paix adoptées.

ACORD est présente dans la zone du projet et dispose d'une expérience reconnue en matière de transformation des conflits et accompagnement les communautés dans les processus de dialogue participatif et inclusif autour des questions de cohésion sociale et de gouvernance foncière pour le vivre ensemble. Dans le cadre de ce projet, elle jouera un rôle essentiel pour ce qui est de la mise en œuvre des activités du résultat 1.

Les organisations locales appuyées par ACORD possèdent déjà une certaine expérience et des capacités pour assurer le rôle qui leur est réservé afin d'atteindre le résultat escompté à savoir la consolidation de la paix. Ainsi, le projet puisera dans les atouts qu'offrent ces organisations locales et communautaires qui en plus de bénéficier de renforcement seront des acteurs véritables dans la réalisation des activités du projet.

Aussi, les organisations de la société civile (OSC) de droit guinéen, identifiées pour leur expérience dans le domaine, leur performance dans l'exécution des projets antérieurs sur la gouvernance foncière et leur connaissance de la zone d'intervention seront impliquées dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet, permettant de renforcer l'expertise nationale et un transfert de compétences. Le projet travaillera en partenariat avec les OSC suivantes :

- Créativité et Développement (C-DEV)
- Actions Mines

De nombreuses ONG et organisations communautaires sont actives dans les préfectures et localités ciblées sur les problématiques de consolidation de la paix, bonne gouvernance et développement local, d'accès des jeunes à l'emploi et d'autonomisation des femmes. Ces organisations parfois animées par des leaders jeunes et des femmes engagés et disposant de bonnes capacités d'influence seront identifiées par le projet et mises à contribution dans la mise en œuvre. Relais importants au niveau local et communautaire, leur implication favorisera l'appropriation des communautés, la dissémination des messages, la vulgarisation des technologies vertes au sein et au-delà des localités directement ciblées.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : ONU-Habitat	1,5 M \$	UE, Block by Block Foundation, UNDA, ONU-Habitat	Conakry	11 personnes	
Partenaires d'exécution :					
Organisation bénéficiaire : ACORD	1 242 512 \$	PBF, CCFD-Terre solidaire, FAO, NED, AFD, UE, COPAGEN	Conakry N'zérékoré	12 personnes dont 5 (Conakry) ; 4 (N'zérékoré) ; 3 (Kankan) dans la zone du projet	2 Experts en Gouvernance foncière et genre/consolidation de la paix
Partenaires d'exécution :					
Organisation bénéficiaire : PNUD	25,000,000 \$ (CO)	TRAC, GEF, UE, PBF, BAD, Ambassades de Japon, Russie...	Conakry, Nzérékoré, Mamou, Kankan, Labé	112	
Partenaires d'exécution :					

b) Gestion et coordination du projet

Le projet sera mis en œuvre par le consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD en collaboration avec les partenaires d'exécution sur le terrain en fonction de leur expertise (les modalités seront consignées dans un protocole d'accord). ONU-Habitat sera le chef de file et assurera la coordination générale des activités du projet. Il coordonnera la préparation des rapports périodiques sur l'exécution du rapport sur la mise en œuvre des activités et des ressources.

Les réunions du comité de pilotage du projet se tiendront sous la présidence du ministère lead, ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire. Il sera l'organe supérieur de gouvernance du projet. Il regroupe les représentants des ministères prenant part au projet des représentants des collectivités concernées, l'équipe du projet, le secrétariat du PBF et les organisations de la société civile parties prenantes. Le comité se réunit sur une base semestrielle pour discuter des orientations stratégiques et des choix opérationnels du projet, en prenant en compte l'évolution du contexte. Il sera également chargé de la validation des plans annuels de travail, du plan de suivi – évaluation, de la revue des rapports (narratif & financier) sur la mise en œuvre du projet et des éventuelles révisions budgétaires.

Le comité technique de suivi est composé des points focaux techniques des ministères impliqués, des représentants du consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD, des organisations de la société civile partenaires de mise en œuvre et du Secrétariat du PBF. Il se réunit sur une base trimestrielle pour évaluer le niveau d'exécution de la mise en œuvre du projet, adresser les goulots d'étranglements constatés, faire des recommandations à l'équipe de gestion du projet et au Comité de Pilotage et suivre l'exécution desdites recommandations.

Une réunion de coordination technique regroupant les représentants du consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD et le Secrétariat du PBF se tiendra mensuellement sous la responsabilité de l'organisation leader. Cette instance permettra au groupe restreint de gestion du projet d'évaluer les progrès et de faire des propositions utiles pour corriger les faiblesses identifiées.

Tableau des responsabilités.

Poste	Responsabilités	Coût est.
01 Coordinateur du projet ONU-HABITAT (100%)	Chargé de la coordination et de la mise en œuvre de toutes les activités du projet. Il assure la planification et le suivi des activités, la production des rapports, l'appui aux partenaires. Il participe aussi aux réunions externes, aux missions de supervision des partenaires et à l'évaluation finale.	96.000 USD
01 Chargé de Suivi & Evaluation ONU-HABITAT (75%) (contr. serv.)	Il assurera le suivi et évaluation du projet de manière générale à travers la production des outils de collecte des données et l'analyse des données. Il assistera également l'équipe dans la production du rapport semestriel, annuel et final du projet.	36.000 USD

01 Assistant Administratif et Financier ONU-HABITAT (80%)	Responsable de toutes les questions financières, administrative et logistique du projet, il assure le respect des procédures comptables des bailleurs et de l'organisation au sein du projet, élabore les budgets prévisionnels, prépare les demandes de fonds, facilite l'audit financier. Il apporte un appui conseil aux partenaires dans la gestion des fonds mis à leur disposition. Il est supervisé par le Responsable Administratif et Financier au Bureau Régional.	38.400 USD
01 Chargé de projet ACORD (100%)	Responsable de la planification, le suivi et la mise en œuvre de toutes les activités affectées au partenaire ACORD.	41.400 USD
01 Comptable ACORD (80%)	Responsable de la gestion des fonds mis à la disposition de ACORD, il élabore et soumet des rapports financiers périodiques au responsable administratif et financier.	25.400 USD
01 Assistant Administratif et Financier PNUD (100%)	Responsable de la gestion des fonds mis à la disposition du PNUD, il élabore et soumet des rapports financiers périodiques au responsable administratif et financier.	45 000 USD
03 Responsables thématiques: Environnement & droits des communautés (ONU-HABITAT contr. serv., PNUD, ACORD)	Ils seront Chargés des thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - La protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et de la promotion des droits des communautés locales. - La prévention/gestion des conflits et de la gouvernance foncière, le suivi et la mise en œuvre de toutes les activités affectées aux partenaires. - l'appui normatif aux activités en réponse aux évictions et de sécurisation d'occupation, au renforcement de capacités et à l'exécution partagée avec les contreparties nationales en charge de l'urbanisme et du foncier 	60.000 USD (ONU-Habitat) 32.000 USD (ACORD) 55 000 USD (PNUD)
1 Responsable communication ONU-Habitat (50%) (contr. serv.)	Chargé d'assurer la communication et la visibilité du projet.	24.000 USD
1 Chauffeur ONU-HABITAT (50%)	Assureront les déplacements du personnel du projet, distribueront les courriers et assureront l'entretien des véhicules et la tenue du cahier de bord.	7.800 USD

Un pool de consultants /bureaux d'études et ONG spécialisés seront sollicités sur des activités ciblées pour apporter leurs expertises en termes de conception d'outils, formations techniques, le suivi accompagnement des bénéficiaires, etc. Ainsi, pour une mise en œuvre efficace des activités, le consortium (ONU Habitat, PNUD et ACORD) travaillera en collaboration avec des OSC locales déjà opérationnelles sur le terrain comme « Actions Mines » et « C- DEV » qui sont des partenaires traditionnels

Visibilité du projet

Sous la supervision d'ONU-Habitat, la visibilité sera marquée par le lancement officiel du projet par les autorités nationales et locales. L'équipe du projet assurera la production du bulletin, la documentation et la publication des bonnes pratiques du projet. Des outils de communication prenant en compte la prévention et la gestion des conflits seront développés pour permettre la sensibilisation des populations sur ces thématiques de paix. Des visites de presse seront organisées conjointement avec les missions de suivi-évaluation dans les zones de projet. Des photos et vidéos de réunions d'échange seront produites et diffusées par les canaux de la communication traditionnels et modernes.

c) Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Blocage du dialogue politique et reprise des manifestations de rue	Moyen	S'appuyer sur les communautés et les services techniques locaux compétents
Réticence des communautés locales à changer les coutumes et croyances sociales sur le rôle des femmes et leurs droits au foncier	Moyen	Actions de plaidoyer auprès des autorités coutumières et propriétaires terriens. Sensibilisation sur les droits des femmes et filles Appui technique et financier au cadre de concertation multi-acteurs pour la résolution pacifique des conflits fonciers.
Résurgence de la pandémie COVID-19 ou Maladie à virus Ebola	Moyen	Les mécanismes de prévention et de surveillance de COVID-19 sont en train d'être renforcés ; les activités menées dans le cadre de nombreux projets, y compris les projets PBF, ont pu se poursuivre pendant la pandémie avec des révisions mineures. Le télétravail (quand possible), la vaccination et le respect des mesures barrières seront encouragés.
Impacts du changement climatique	Faible	Sensibilisation des communautés sur l'utilisation des espèces adaptées

La pauvreté persistante des moyens de subsistance et le statut socioéconomique restent des sources critiques de conflits et de tensions sur les sites miniers et carrières	Elevé	Les efforts de mobilisation des ressources continueront à être intensifiés pour s'attaquer à ces facteurs de conflit, afin de compléter les autres interventions existantes et/ou à venir pour soutenir les communautés riveraines des sites miniers et carrières.
Non fonctionnalité des mécanismes de recours et d'indemnisation annoncés par l'Etat et recours à des évictions ad hoc	Elevé	Plaidoyer à travers la plateforme citoyenne et médiatique Renforcement des capacités des services techniques concernés
Réticences institutionnelles pour ajuster le Code foncier et domanial	Moyen	Plaidoyer à travers la plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance foncière et pour la tenue des Etats Généraux du Foncier Documentation des pratiques du projet pour insuffler la réforme et des bonnes pratiques dans la sous-région, y compris sur la transparence des obligations légales pour le secteur privé Suivre et faire respecter les principes de sensibilités au conflit lors des interactions
Faible adhésion à la cause de la paix et aux objectifs du projet par certains groupes	Moyen	Approche inclusive et participative de tous les acteurs et partenaires pour la définition des orientations par rapport à l'évolution de la situation. Bonne communication sur les objectifs du projet et impartialité du consortium. Partenariat avec des organisations locales basées dans de la zone du projet
Réticences et faible adhésion des entreprises minières à s'impliquer dans et appliquer les décisions	Moyen	Des séances de travail seront organisées avec les responsables des relations communautaires avec l'appui du ministère des mines et la chambre des mines.

d) Suivi / évaluation

Le suivi et l'évaluation seront assurés par l'équipe de coordination du projet d'ONU-Habitat-PNUD et ACORD, ainsi qu'à travers le comité technique de suivi comprenant les acteurs nationaux concernés, les partenaires et le Secrétariat du PBF. Il évaluera le niveau d'exécution de la mise en œuvre du projet, analysera la pertinence et la faisabilité des activités, adressera les goulots d'étranglements constatés, fera des recommandations à l'équipe de gestion du projet et au Comité de Pilotage qui est l'instance de prise de décision.

Aussi, un plan de suivi et d'évaluation spécifique au projet sera mis en place. Il comprendra les données de base du cadre de résultats au début et à la fin en collaboration avec les ministères et les organisations de la société civile partenaires (Actions Mines et C-DEV). Ainsi une enquête de base sera réalisée au démarrage du projet pour disposer des données de référence et une autre enquête réalisée à la fin du projet pour assurer le suivi et mesurer les progrès réalisés. Les fiches de collecte de données seront utilisées pour les indicateurs quantitatifs et des enquêtes seront menées pour les indicateurs qualitatifs. Les réalisations et les analyses peuvent être générées par zone ou sur les thématiques adressées par le projet. Des missions de suivi sur le terrain et des sessions de feedback seront organisées avec les partenaires. Le suivi sera formalisé par la production des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre. Des études spécifiques (telles qu'une enquête de base, un inventaire des mécanismes de gestion des conflits et du rôle des femmes et des jeunes, des enquêtes etc.) et des ateliers de partage des connaissances seront menés pour tirer des enseignements. Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants.

Les ressources de suivi & évaluation sont établies comme suit : enquêtes de perception de base et à la fin du projet (50,000 USD) et évaluation indépendante (50,000 USD d'après les orientations en vigueur à ONU-Habitat pour les projets de plus de 1 M USD), plus la prise en charge du responsable S&E. Le budget dédié pour l'audit des fonds attribués à ACORD s'élève à 13,000 USD. Le budget total consacré aux activités de suivi et d'évaluation s'élève à 10%.

Des missions de suivi régulier seront réalisées par l'équipe projet. Par ailleurs des missions périodiques de suivi par des points focaux ministériels seront organisée sous la conduite de l'équipe projet pour s'assurer des réalisations du projet. L'enquête initiale de perception sera réalisée dans les 4 premiers mois du démarrage du projet par des consultants sous la responsabilité de ONU-Habitat.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Pour assurer la durabilité à long terme des interventions du projet, il est important de considérer quatre catégories de durabilité, à savoir : i) la durabilité institutionnelle, ii) financière et économique ; et iii) la durabilité sociale, et iv) la durabilité environnementale. L'approche du projet proposé pour chacune de ces catégories est décrite ci-dessous.

Durabilité institutionnelle

Le fort engagement des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre du projet et le renforcement de leurs capacités est un gage pour assurer la pérennisation des acquis et des mécanismes mis en place, notamment en termes d'observation et de protection de l'environnement (transfert de compétences et d'équipement), de cartographie

participative, de révision du cadre juridique et de confection d'outils de gestion foncière mais aussi de contribution active à des mécanismes durables de concertations multi-acteurs de résolution de conflits et d'amélioration de la gestion foncière.

Les enseignements tirés des phases de formulation et de mise en œuvre permettront aux Ministères de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, des Mines et de l'Environnement de capitaliser sur les bonnes pratiques et de les reproduire dans d'autres communautés locales. La mise à disposition d'un guide pour l'élaboration des plans fonciers et du protocole de mise en œuvre des opérations de déguerpissements basée sur la co-expérimentation et la coproduction, couplées à du renforcement de capacités des services techniques, permettra la réplication des outils de gestion foncière et une mise à l'échelle. Les plans fonciers seront établis de concert avec les services centraux et déconcentrés avec l'utilisation et l'alimentation de la base centrale de données disponible au Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire en conjonction avec les relevés sur le terrain, qui sera dépositaire des données partagées avec les collectivités pour assurer l'expansion et les mises à jour nécessaires. Les premiers résultats tangibles du projet nourriront la refonte du code foncier et domanial et la réforme de la gestion foncière en cours.

Le projet bénéficiera d'un soutien institutionnel car il est lié aux stratégies gouvernementales et aux politiques nationales actuelles.

Durabilité financière et économique

Le projet grâce au transfert de compétences, aux nouvelles opportunités économiques autonomiseront les collectivités locales et les groupes de femmes productives. Les connaissances acquises constitueront un atout majeur pour les bénéficiaires ciblés et la formation de formateurs permettra de transmettre ces connaissances. Le projet vise non seulement à améliorer le statut économique des bénéficiaires ciblés en tant qu'individus (par le biais d'activités génératrices de revenus écologiques), mais également à renforcer la résilience des communautés (investissements, réalisation de travaux communautaires écologiques, coopération et efforts collectifs pour atteindre des objectifs communs).

En outre, le projet repose sur une conception souple afin de répondre aux besoins d'initiatives locales (groupes agropastoraux dirigés par des femmes) en tirant parti des connaissances et des pratiques locales comme l'appui à la mise en place d'un système de microfinance autogérée et capitalisée, adapté en milieu rural.

Le soutien financier des initiatives communautaires de réalisation d'infrastructures et d'appui au groupement villageois sera sollicité auprès des entreprises minières et des sociétés d'exploitation de carrières.

Enfin, le projet établira des synergies avec les projets/programmes conduits par la Banque Africaine de Développement et la Banque mondiale notamment de manière à ce qu'elles puissent appuyer la mise à l'échelle des résultats du projet.

Durabilité sociale

Le renforcement des capacités des membres des cadres de concertation dans les localités minières (CCLM) pour la prévention/gestion des conflits et de la plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance foncière permettra d'améliorer les méthodes de travail et de poursuivre les activités avec d'autres partenaires techniques et financiers. Les ONGs partenaires qui les accompagnent seront outillées pour assurer la relève afin de pérenniser les acquis du projet.

La formation des communautés, et notamment des femmes et jeunes (hommes et femmes), sur la bonne gouvernance foncière et sur leurs droits à la terre leur permettra d'être capable de revendiquer leurs droits en connaissance de cause tout en évitant les conflits et litiges fonciers.

Durabilité environnementale

Les séances de sensibilisation sur l'impact de la dégradation de l'environnement, les mauvaises pratiques, les technologies vertes seront organisées et permettront de sécuriser les pratiques agricoles et pastorales tout en améliorant les rendements grâce aux activités démonstratives AGRs résilientes.

L'implication des sociétés minières et carrières de la région dans la mise en œuvre du projet permettra aussi d'assurer l'adhésion au projet et sa pérennisation. L'engagement des services des relations communautaires de ces sociétés dans la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain ainsi que l'appui dans l'harmonisation et la vulgarisation des textes réglementaires sur la protection de l'environnement, les droits des communautés locales et sur le foncier auprès des autorités compétentes et les séances de travail conjointes constituent un gage de l'appui des sociétés minières et carrières dans la pérennisation du projet.

IV. Budget du projet

Le budget du projet sera transféré en deux tranches sur la base de : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question		Commentaire
Planification		
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X	
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X	
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X	
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X	
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X	
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X	
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		Sélect on des zones à énumérer et de développement des plans fonciers en accord avec le MVAT et des partenaires de mise en œuvre, hors administration publique (un modèle)
Genre		
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X	
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X	
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x	

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question		Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X	
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X	
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X	Le budget est proportionnel aux activités proposées pour l'atteinte des résultats escomptés du projet
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x	
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x	Le projet utilisera prioritairement l'expertise locale.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X	62,331 USD (ONU-Habitat) – plan foncier 125,000 USD (PNUD) – drones Soit 9.3% du budget seulement
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X	

<p>8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>			<p>Le projet bénéficiera des capacités/ infrastructures opérationnelles et de coordination en place au niveau d'ONU-Habitat et du PNUD.</p>
---	--	--	---

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁰
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁰ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les communautés des sites extractifs connaissent leurs droits fonciers et les réclament pacifiquement auprès des autorités publiques locales et le secteur privé extractif</p> <p>(Cible(s) ODD auxquelles le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a : % de réduction des manifestations violentes à la réclamation de droits fonciers</p> <p>Niveau de référence : à déterminer avec l'étude de base Cible: Réduction de 60%</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet Rapports périodiques d'activités Rapport d'évaluation finale du projet</p>	
		<p>Indicateur 1 b : Nombre de propriétaires terriens rétablis dans leur droit foncier par les services habités</p> <p>Niveau de référence : à déterminer avec l'étude de base Cible: tbc</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet Rapports périodiques d'activités</p>	
		<p>Indicateur 1 c : % de différends fonciers (rés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrière en milieu rural et périurbain et aux démobilisations des biens à usage d'habitation et commercial) résolus par les mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers</p> <p>Niveau de référence : A définir en début de projet Cible: tbc</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet Recueil des informations des OSC, collectées localement et services techniques sur une base trimestrielle Rapport d'évaluation finale du projet</p>	
	<p>Produit 1.1 : Des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières sont mis en place et opérationnels</p> <p>Liste des activités relevant du produit : A.1.1.1. Faire l'état des lieux sur les conflits fonciers et le problème d'accès à la terre dans les localités ciblées, y compris sur les attentes aux droits des communautés impactées par les sociétés extractives ; A.1.1.2. Accompagner amplement en place ou redynamiser les cadres de dialogue et de concertation communautaires et mult</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Existence de mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières fonctionnelles Niveau de référence: non Cible: tbc</p> <p>Indicateur 1.1.2 : % des bénéficiaires (H/F) ayant eu un différend foncier et qui n'ont pas eu recours aux mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire pour le résoudre Niveau de référence : h/f :0% Cible: m/h :50% et f :35%</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet Rapports périodiques d'activités Observation</p> <p>Enquête de perception en début et fin de projet Rapports périodiques d'activités</p>	
			<p>Rapport d'activités Termes de référence du Cadre</p>	

	<p>acteurs en milieu urbain, périurbain et rural;</p> <p>A.1.1.3. Renforcer les capacités des communautés locales, des chefs coutumiers, l'administration territoriale et la justice locale sur différentes thématiques : la médiation foncière, la participation citoyenne, la cohésion sociale et vivre ensemble ;</p> <p>A.1.1.4 Padoyer auprès de l'Etat, du secteur privé, des chefs coutumiers et propriétaires terriens pour l'accès sécurisé et équitable des femmes et jeunes à la terre.</p>	<p>Indicateur 1.1.3: nombre de rencontres tenues au sein des cadres de concertation/d'audiences au niveau préfectoral et régional</p> <p>Niveau de référence : 00</p> <p>Cible : 40 rencontres</p>	<p>PV de réunion des cadres et des membres.</p> <p>Compte Rendu des rencontres des cadres de concertation</p>	
	<p>Produit 1.2: Les droits des communautés riveraines des sites extractifs sont promus et protégés</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>A.1.2.1. Sensibiliser les élus locaux, les services de l'Etat en charge de la gestion foncière, chefs traditionnels et les propriétaires terriens sur les textes juridiques internationaux (Déclaration de Vontare, pacte international sur les droits économiques, sociaux...) et nationaux (codes des collectivités locales, code minier...);</p> <p>A.1.2.2. Renforcer les moyens de survie et de redevabilité des collectivités locales avec les services de l'Etat et les sociétés extractives concernant les modalités de partage des ressources et l'aso dar té active ;</p> <p>A.1.2.3. Former les jeunes para-uristes sur les voies de recours pour l'accompagnement des communautés dans leurs réclamations auprès du secteur privé et de l'Etat à travers l'assistance juridique;</p> <p>A.1.2.4. Identifier et capturer les bonnes pratiques en matière de gestion des conflits</p>	<p>Indicateur 1.2.1: nombre de personnes ayant une meilleure connaissance sur leurs droits et les récents de manœuvre pacifique auprès du secteur privé et de l'Etat</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible : tbc</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Observations, revue de presse</p> <p>Rapports des ONG de mise en œuvre</p> <p>Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Rapports d'activités</p>	

	fonc ers pour une plus grande d ssém nat on.			
<p>Résultat 2 : La collaboration et le partenariat économique entre les entreprises extractives et les communautés sont renforcés dans les zones cibles du projet</p> <p>(C b e(s) ODD auxqu es e pro et contr bue, e cas échéant)</p> <p>(Recommandat ons de 'Examen p ériod que un verse des dro ts de 'homme auxqu es e pro et contr bue, e cas échéant, et 'année de 'Examen)</p>		<p>Indicateur 2a : N veau de percept on des membres des communautés (h/f) sur a co aborat on, et e partenar at économi que entre es entrepr ses extract ves et es communautés</p> <p>N veau de référence : à déterm ner avec 'étude de base C b e: à déterm ner avec 'étude de base</p> <p>Indicateur 2b : Nombre de conf ts/ man festat ons entre es entrepr ses extract ves et es communautés</p> <p>N veau de référence : à déterm ner avec 'étude de base C b e: ba sse de 80%</p> <p>Indicateur 2c : N veau de m se en œuvre des p ans de gest on soc a e et env ronnementa e</p> <p>N veau de référence: à déterm ner avec 'étude de base C b e: a conf rmer</p>	<p>Enquête de percept on en début et f n de projet</p> <p>Rapport d'éva uat on f n e du pro et</p> <p>Enquête de percept on en début et f n de pro et Rapports p ériod ques du projet Recue des nformat ons des OSC, co ect v tés oca es et serv ces techn ques sur une base tr mestr e e</p>	
	<p>Produ t 2.1 a conna ssance des effets env ronnementaux des exp o tat ons m n ères est am é orée</p> <p>Liste des activités relevant du produit: A.2.1.1 Appuyer 'access b té, dans un format s mp f é, aux résu tats des études, textes ég s at fs et règ ementa res rég ssant 'env ronnement a ns que es rapports env ronnementaux, aux popu at ons oca es et aux organ sat ons de a soc été cv e ; A.2.1.2 : Renforcer es capac tés des cadres des serv ces de 'Etat et des co ect v tés décentra sées, en charge du su v de a m se en œuvre du Pan de Gest on Soc a e et Env ronnementa e;</p>	<p>Indicateur 2.1. : nombre de personne ayant des conna ssances des effets des exp o tat ons extract ves. N veau de référence: à déterm ner avec 'étude de base C b e: à conf rmer</p> <p>Indicateur 2.1.2 : nombre de ménages des communautés (h/f) des s tes es plus dégradés engagés dans es act v tés de régénérat on de 'env ronnement des s tes m n ers dégradés. N veau de référence: à déterm ner avec 'étude de base C b e: à conf rmer</p> <p>Indicateur 2.1.4 Nombre d'entrepr ses extract ves qu respectent eurs responsab tés</p>	<p>Enquête de percept on en début et f n de pro et Recue des nformat ons des OSC, co ect v tés oca es et serv ces techn ques sur une base tr mestr e e</p> <p>Rapports p ériod ques du projet et</p>	

	<p>A.2.1.3 :Renforcer les mécanismes de surveillance de l'environnement par l'introduction et l'opérationnalité d'outils innovants (drones)</p> <p>A.2.1.4 : Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (respect des normes et des engagements entre les parties prenantes) ;</p> <p>A.2.1.5 : Conduire des actions de sensibilisation sur la préservation de l'environnement à l'endroit des communautés, ainsi que des représentants du secteur privé pour une gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>sociales et environnementales /obligations</p> <p>Niveau de référence: à déterminer avec l'étude de base</p> <p>Cible: à confirmer</p>		
	<p>Produit 2.2 : Les moyens de subsistance des communautés sont renforcés par la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) plus résilientes</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>A.2.2.1 Etablir une cartographie participative des sites les plus dégradés par les activités anthropiques dans les zones cibles du projet (dont les sites d'exposition artisanale) et identifier des sites potentiels pour la pratique d'AGR (agriculture matointégérée, pisciculture par utilisation des carrères abandonnées ; etc.) ;</p> <p>A.2.2.2 Informer et former les autorités locales et administratives et les communautés vulnérables sur l'écocitoyenneté et la régénération naturelle assistée (RNA), sur les activités matointégérées à travers des appuis techniques, matériels, encadrement et suivi ;</p> <p>A.2.2.3 Appuyer la restauration des zones dégradées et des écosystèmes fragiles par des espèces adaptées à travers des AGRs</p>	<p>Indicateur 2.2.1: Nombre d'initiatives communautaires mises en œuvre et qui sont résilientes au changement climatique</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: à déterminer (h/f)</p>	Rapports périodiques du projet	
		<p>Indicateur 2.2.3 : Superficie en hectares de zones dégradées/abandonnées restaurées</p> <p>Niveau de référence: ND</p> <p>Cible: 50 ha</p>	Observations (images), Rapports périodiques du projet et rapport sur les activités de reboisement	
<p>Résultat 3 : Les collectivités cibles améliorent leur planification urbaine et élaborent des politiques de développement local qui atténuent les conflits</p>		<p>Indicateur 3a : Code foncier et domaniale généré sur les impératifs de sécurisation de l'accès au foncier urbain et rural et de l'exposition des ressources naturelles, notamment pour les ménages vulnérables</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Recueil des informations des OSC, collectivités locales et services techniques sur une base trimestrielle</p>	

<p>(C b e(s) ODD auxquelles le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Référence : 0</p> <p>C b e : Un cadre juridique national et équitable pour les personnes et l'environnement bâti et non bâti disponible accompagné de trois projets de textes d'application majeurs</p> <p>Indicateur 3b : Nombre d'autorités compétentes partenaires qui mettent en œuvre des outils d'administration foncière adaptés (système de données et d'information, planification des services) visant à assurer la sécurité foncière pour tous, améliorer la planification des services et réduire les conflits</p> <p>Référence : 0</p> <p>C b e : à confirmer</p> <p>Indicateur 3c : 75% des déguerpissements (si menés pendant la période du projet - année 2) sont conduits suivant les principes de base et directives concernant les déplacements au développement</p> <p>Référence : 0</p> <p>C b e : à confirmer</p>	<p>Code foncier et domaine adapté et projet de textes majeurs d'application</p> <p>Carte d'occupation des sols disponible ; Droits d'occupation pour la population autochtone délimités</p> <p>Rapports périodiques du projet</p> <p>Rapport d'évaluation finale du projet</p>	
		<p>Produit 3.1 : Des outils opérationnels de planification et d'accès aux services urbains sont mis en place</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>A.3.1.1 Conduire des énumérations participatives sur trois sites pilotes (un site urbain, un site semi-rural ayant fait l'objet de déguerpissement ; un site minier) de manière à retracer les droits d'occupation égaux, acquis ou perçus et évaluer les impacts des opérations d'évictions et de développement urbain ou minier pour reformer les processus d'adjudication</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Existence d'outils opérationnels d'accès aux services urbains de base et d'amélioration de la gestion foncière</p> <p>Niveau de référence : 00</p> <p>C b e : à déterminer</p> <p>Indicateur 3.1.2 : % des droits d'occupation répertoriés par le projet faisant l'objet d'une prise en compte de la part des autorités et des sociétés extractives</p> <p>Niveau de référence : à déterminer avec l'étude de base</p> <p>C b e : à déterminer</p>	<p>Enquêtes participatives réalisées pour les 3 sites, et pour 500 ménages par site (rapports et cartes d'énumération) ; Carte d'occupation des sols disponible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits d'occupation pour la population autochtone délimités <p>Rapports des partenaires de mise en œuvre</p>

	<p>et de développement d'outils de planification territoriale ;</p> <p>A.3.1.2 Soutenir les autorités et communautés concernées pour améliorer le processus de mécanismes transparents et participatifs d'aide aux ménages vulnérables (y compris femmes, associations de commerçantes, érudites, personnes vivant avec un handicap...) impactés par les opérations de délogement des villes et emprunts publics et les opérations des sociétés extractives ;</p> <p>A.3.1.3 Appuyer l'émergence et le fonctionnement d'une coalition citoyenne et médiatique sur les questions de développement urbain durable et inclusif à l'échelle du Grand Conakry ;</p> <p>A.3.1.4 Développer un protocole de mise en œuvre des opérations de déguerpissement à l'attention des autorités publiques, détaillant les modalités d'information du public et d'exécution des opérations, ainsi que les voies de recours disponibles pour les personnes qui se sentiraient lésées ;</p>	<p>Indicateur 3.1.3 : # conflits d'occupation remontés et résolus par les droits et mécanismes de réclamation</p> <p>Niveau de référence : à déterminer avec l'étude de base</p> <p>Cible : à déterminer</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Rapports périodiques du projet avec données désagrégées par sexe</p>	
	<p>Produit 3.2 : Les collectivités cibles accompagnent les populations dans les processus de sécurisation foncière</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>A.3.2.1 Adapter le Code foncier et le domaine de manœuvre collective et consensuelle et produire les textes maîtres d'application en vue de mettre à disposition des outils et procédures de sécurisation foncière dans l'accès à la terre en milieu urbain et rural et dans l'exploitation des ressources naturelles ;</p>	<p>Indicateur 3.2 : Nombre de ménages bénéficiant d'une mesure sécurisée d'occupation (documents de base)</p> <p>Référence : 0</p> <p>Cible : à confirmer</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de plans d'occupation des sols des communautés locales élaborés de manière participative et validés</p> <p>Référence : 0</p> <p>Cible : à confirmer</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Rapports périodiques du projet</p> <p>Plans préliminaires d'occupation du sol élaborés.</p> <p>Système d'information adapté à l'usage établi avec des informations sur la propriété foncière.</p> <p>Charte foncière disponible</p> <p>Guide sur les plans fonciers</p>	

	<p>A.3.2.2 Appuyer les communes pour la mise en place potentielle de commissions foncières et l'établissement de plans fonciers dans trois zones types (urbaine, rurale, mixte) avec un appui particulier aux ménages vulnérables ou susceptibles de rentrer en conflit;</p>			
	<p>A.3.2.3 Développer une charte foncière potentielle entre les communautés, les exploitants et les autorités locales pour s'entendre sur un minimum de règles relatives à la gestion et l'utilisation des ressources.</p> <p>A.3.2.4 Sur la base des leçons apprises de ces expériences, développer un manuel de formation et un guide d'élaboration des plans fonciers à l'usage des autres communes vulnérables.</p>			

For MPTFO Use

Totals				
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD) ONU-HABITAT	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD) ACORD	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 184,700.00	\$ 100,000.00	\$ 99,900.00	\$ 384,600.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 106,350.45	\$ 5,247.66	\$ 15,300.00	\$ 126,898.11
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 39,400.00	\$ 6,500.00	\$ 10,700.00	\$ 56,600.00
4. Contractual services	\$ 365,750.00	\$ 381,000.00	\$ 195,500.00	\$ 942,250.00
5. Travel	\$ 25,000.00	\$ 43,500.00	\$ 118,500.00	\$ 187,000.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 150,600.00	\$ -	\$ -	\$ 150,600.00
7. General Operating and other Costs	\$ 62,779.00	\$ 24,500.00	\$ 27,389.72	\$ 114,668.72
Sub-Total	\$ 934,579.45	\$ 560,747.66	\$ 467,289.72	\$ 1,962,616.83
7% Indirect Costs	\$ 65,420.56	\$ 39,252.34	\$ 32,710.28	\$ 137,383.18
Total	\$ 1,000,000.01	\$ 600,000.00	\$ 500,000.00	\$ 2,100,000.01

Performance-Based Tranche Breakdown					
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD) ONU-HABITAT	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD) ACORD	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 700,000.01	\$ 420,000.00	\$ 350,000.00	\$ 1,470,000.01	70%
Second Tranche:	\$ 300,000.00	\$ 180,000.00	\$ 150,000.00	\$ 630,000.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,000,000.01	\$ 600,000.00	\$ 500,000.00	\$ 2,100,000.01	